Schéma de Cohérence Territoriale du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne

Pièce Annexe 2

SYNTHESE

Diagnostic agricole, forestier et foncier

Document approuvé en Comité syndical le jeudi 12 mars 2020

Table des matières

PREAMBULE 3

PARTIE 1 : DESCRIPTION GENERALE DU TERRITOIRE 4

1.1 REPRESENTATION DU PETR FORET D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE 4

PARTIE 2 : L'AGRICULTURE 7

2.1 DESCRIPTION DE L'AGRICULTURE DU PETR FORET D'ORLEANS-LOIRE SOLOGNE 7
2.2 EVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) ENTRE 2000 ET 2010 11
2.3 LE POTENTIEL AGRONOMIQUE DES TERRES ET LES INVESTISSEMENTS POUR L'AMELIORER 13
2.4 STRUCTURE DES EXPLOITATIONS 16
2.4.1 Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 16
2.4.2 Taille des exploitations et part des surfaces 16
2.4.3 Forme juridique 17
2.4.4 Les classes d'âge 17
2.4.5 Transmission des exploitations et dynamique d'installation 18
2.4.6 Les modes de faire valoir 18
2.5 LE POIDS ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE 19
2.5.1 L'orientation technico économique des exploitations et de l'emploi agricole 19
2.5.2 L'industrie agroalimentaire 19
2.5.3 L'élevage 20
2.5.4 Des productions « sous signe de qualité » 22

CONCLUSION 24

ENJEUX 24

PARTIE 3 : LE CONTEXTE FORESTIER 25

3.1 PRESENTATION GENERALE 25
3.1.1 Les espaces forestiers 25
3.1.2 La structure de la propriété 27
3.1.3 Les politiques publiques locales engagées sur le territoire 28
3.2 L'ECONOMIE DE LA FORET 30
3.2.1 La production sylvicole et les entreprises sylvicoles 30
3.2.2 Les volumes de bois mobilisables sur le territoire 31
3.3 LES ACTIVITES CYNEGETIQUES 32

CONCLUSION 34

ENJEUX 34

PARTIE 4 : LE CONTEXTE FONCIER 35

4.1 LA METHODOLOGIE 35
4.2. LES CHIFFRES CLES DE LA CONSOMMATION DU FONCIER 36

CONCLUSION 38

ENJEUX 38

CONCLUSION GENERALE 39

Préambule

Point méthodologique :

Les deux PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne et Pays Loire Beauce ainsi que la Communauté de Communes des Portes de Sologne sont porteurs d'un projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). La mise en œuvre de ces trois Schémas dans une même temporalité a permis une dynamique InterSCoT.

Ce document intervient à la suite des modifications de périmètre des trois Pays. La Loi NOTRe de 2015 a imposé la fusion des EPCI pour atteindre un minimum de 15 000 habitants. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré en 2016 a généré des regroupements de plusieurs communautés de communes dont certaines se sont retrouvées à cheval sur deux périmètres de SCoT. Ces nouvelles communautés de communes créées au 1er janvier 2017 ont dû décider de leur SCoT de rattachement. Par conséquent :

- La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a délibéré le jeudi 9 février 2017 pour rejoindre le SCoT porté par le Syndicat mixte du Pays Loire Beauce.
- La Communauté de Communes des Loges (étendue) a délibéré le lundi 13 mars 2017 pour rejoindre le SCoT porté par le Syndicat mixte du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire.
- La Communauté de Communes du Val de Sully a délibéré le mardi 14 mars 2017 pour rejoindre le SCoT porté par le Syndicat mixte du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire.
- La Communauté de Communes de la Forêt n'a pas évolué et est restée dans son SCoT.

Par ailleurs,

- L'arrêté préfectoral du vendredi 21 avril 2017 a créé le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Forêt d'Orléans-Loire-Sologne (à la place du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire). Cet arrêté préfectoral s'appuie sur les délibérations concordantes de :
  - La Communauté de Communes de la Forêt (délibération du 8 mars 2017)
  - La Communauté de Communes des Loges (délibération du 10 avril 2017)
  - La Communauté de Communes du Val de Sully (délibérations du 14 mars 2017)

Dans cet arrêté, l'Etat précise que ce PETR est compétent en matière de suivi, gestion et révision du Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son périmètre : Communauté de Communes de la Forêt, Communauté de Communes des Loges, Communauté de Communes du Val de Sully.

Le présent diagnostic est repris à l'échelle du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne.

Ce document a pour objectif de synthétiser et de résumer les éléments de contexte et d'enjeux du territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dans le cadre de l'élaboration du diagnostic foncier, agricole et forestier du Schéma de Cohérence Territoriale. Le diagnostic complet est disponible au PETR.

Partie 1 : Description générale du territoire

1.1 Représentation du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne se situe sur les trois nouvelles Communauté de Communes : Les Loges, la Forêt et du Val de Sully. Composé de 49 communes et accueillant près de 82 250 habitants, il s'étend sur plus de 1 355 km². Il appuie son développement sur sa proximité avec Orléans Métropole et se structure en partie nord principalement autour de l'A19 ainsi que sur les routes départementales D2152, D952 et D2060.
Si les frontières du PETR sont avant tout communales, celui-ci s'appuie sur des frontières naturelles très établies : la Forêt d'Orléans au nord et la Sologne au sud.

L'occupation générale des sols

Répartie de manière plutôt égale sur chacun des EPCI, la structuration du territoire suit les grands axes de communication. En ce sens les territoires sous forte pression de l'urbanisation se situent principalement dans la continuité d'Orléans Métropole, vers la Forêt d'Orléans et Pithiviers (RD 2152) et le long de l'axe le long de la Loire (RD 952).

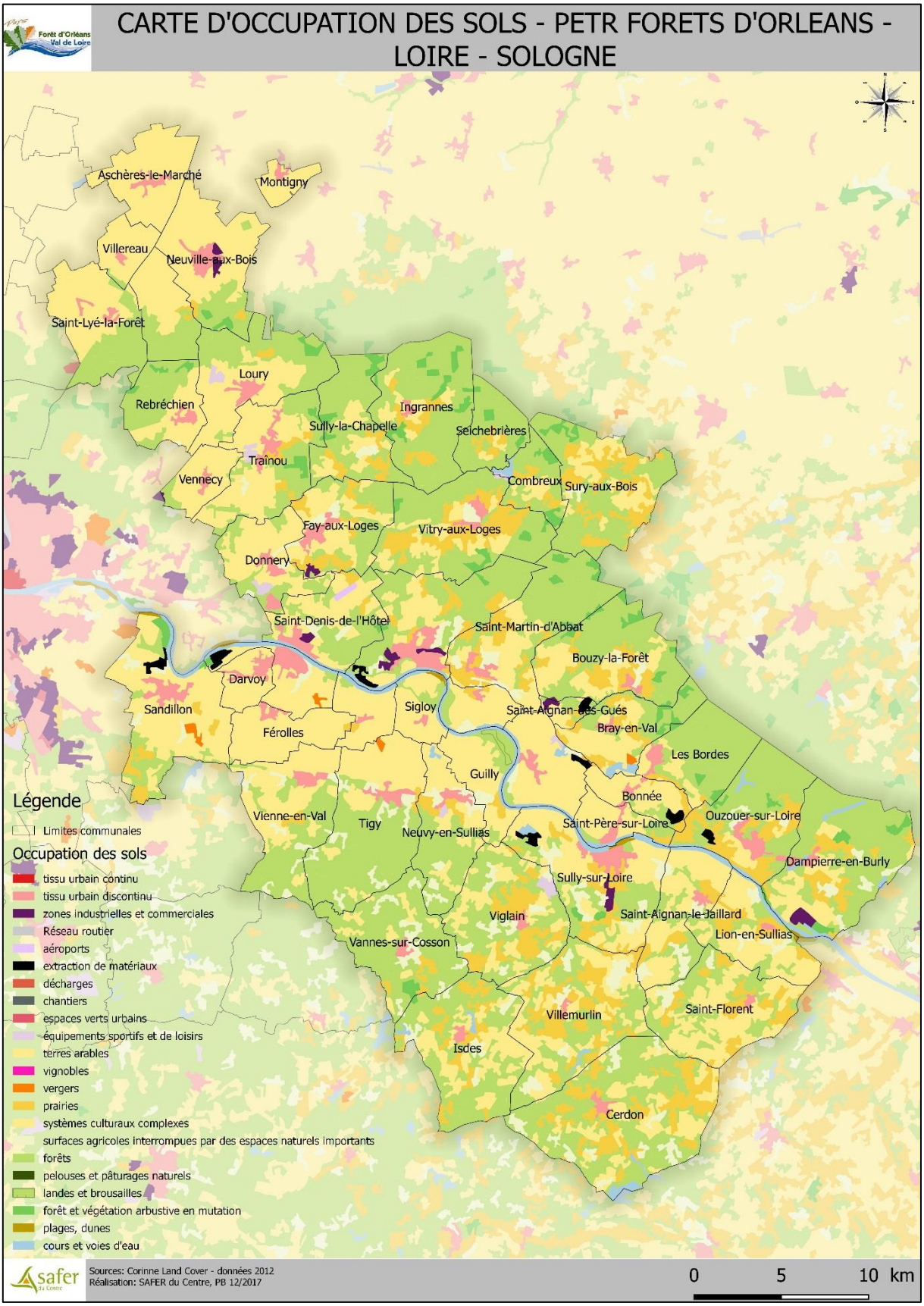
CARTE D'OCCUPATION DES SOLS - PETR FORETS D'ORLEANS - LOIRE - SOLOGNE
Aschères-le-Marché
Montigny
Villereau
Neuville-aux-Bois
Saint-Lyé-la-Forêt
Loury
Rebréchien
Ingrannes
Sully-la-Chapelle
Seichebrières
Traînou
Vennecy
Combreux
Sury-aux-Bois
Fay-aux-Loges
Vitry-aux-Loges
Donnery
Saint-Denis-de-l'Hôtel
Saint-Martin-d'Abbat
Bouzy-la-Forêt
Darvoy
Sandillon
Sigloy
Saint-Aignan-des-Gués
Bray-en-Val
Férolles
Les Bordes
Guilly
Bonnée
Vienne-en-Val
Tigy
Neuvy-en-Sullias
Saint-Père-sur-Loire
Ouzouer-sur-Loire
Dampierre-en-Burly
Sully-sur-Loire
Viglain
Saint-Aignan-le-Jaillard
Lion-en-Sullias
Vannes-sur-Cosson
Villemurlin
Saint-Florent
Isdes
Cerdon
Légende
Limites communales
Occupation des sols
tissu urbain continu
tissu urbain discontinu
zones industrielles et commerciales
Réseau routier
aéroports
extraction de matériaux
décharges
chantiers
espaces verts urbains
équipements sportifs et de loisirs
terres arables
vignobles
vergers
prairies
systèmes culturaux complexes
surfaces agricoles interrompues par des espaces naturels importants
forêts
pelouses et pâturages naturels
landes et broussailles
forêt et végétation arbustive en mutation
plages, dunes
cours et voies d'eau
Sources: Corinne Land Cover - données 2012
Réalisation: SAFER du Centre, PB 12/2017
0
5
10 km

Part de la surface communale agricole – DGFIP 2016 – Vigifoncier SAFER

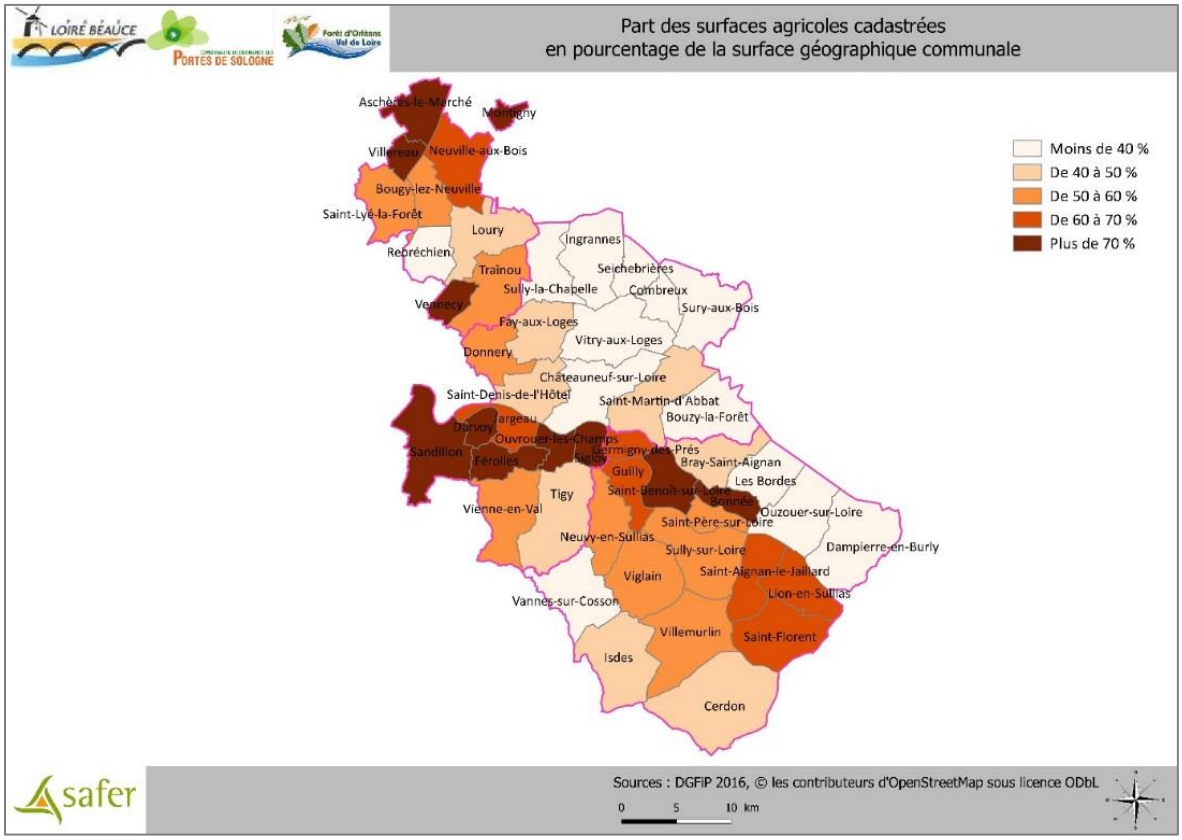

Avec plus de 66 774 hectares de surfaces cadastrées agricoles, le PETR Forêt d'Orléans Loire - Sologne est un territoire où l'agriculture tient une place importante (près de 50 % des surfaces au cadastre). Si les espaces artificialisés ne représentent que 5,8 % du territoire, ceux-ci sont au cœur des réflexions actuelles (artificialisation des sols, étalement urbain…). Les espaces naturels sont fortement représentés sur le territoire du PETR avec plus 55 320 hectares au cadastre. Cette forte représentation s'explique par la présence de la forêt domaniale d'Orléans et d'une partie de la Sologne. Le reste du territoire qui n'est pas cadastré correspond aux routes, étangs ou rivières.

Au regard des données du département du Loiret, l'occupation du sol du PETR est marquée par une sur-représentation des espaces naturels (41 % pour le PETR contre 26 % pour le département) et une place moins importante de l'agriculture (49 % pour le PETR contre 61 % pour le département) et des surfaces urbanisées (5,8 % pour le PETR contre 7,5 % pour le département).

Il convient alors de favoriser le développement de l'habitat et des activités tout en préservant les territoires agricoles et naturels :

- En valorisant le potentiel agronomique des sols pour permettre une meilleure localisation des activités vis-à-vis de l'agriculture.
- En engageant des démarches de densification des centres-bourgs afin de limiter l'extension sur les terres agricoles.
- En limitant les phénomènes de conurbation par les coupures vertes sur le territoire.

Partie 2 : L'agriculture

2.1 Description de l'agriculture du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne

Point sur les différents types de données permettant l'analyse des espaces agricoles

- **Les données AGRESTE.** Il s'agit du recensement effectué par l'Etat. Le dernier recensement disponible date de 2010. Il s'agit d'une donnée cadre, statistique. Le prochain recensement agricole sera engagé en 2020 (données diffusées courant 2021).
- **Les données issues de la Politique Agricole Commune (PAC) de 2014, fournie par l'Agence de Service et de Paiement (A.S.P) en 2015**. Ces données se basent sur les déclarations fournies par les exploitants. Elles sont donc déclaratives (mais vérifiées). Cependant, la PAC n'intègre pas certains types d'exploitation comme le maraîchage.
- **Les données issues de l'analyse de la Mise A Jour des Information Cadastrale (MAJIC).** Il s'agit des « natures cadastrales » issues de la DGFIP : Une parcelle en A est donc classée comme une terre agricole. Rien ne dit en revanche que celle-ci soit exploitée ou non.

La carte de l'occupation des sols agricoles obtenue à partir des données des îlots PAC 2014 met en évidence la grande diversité des productions agricoles réparties sur les 17 878 hectares :

- Des cultures céréalières majoritaires : 58 %.
- Des cultures oléagineuses : 9 %.
- Des prairies : 15 %.
- Des cultures industrielles (betteraves) : 2 %.
- Des cultures spécialisées (maraîchage) : 4 %.
- Des surfaces en jachères : 7%.

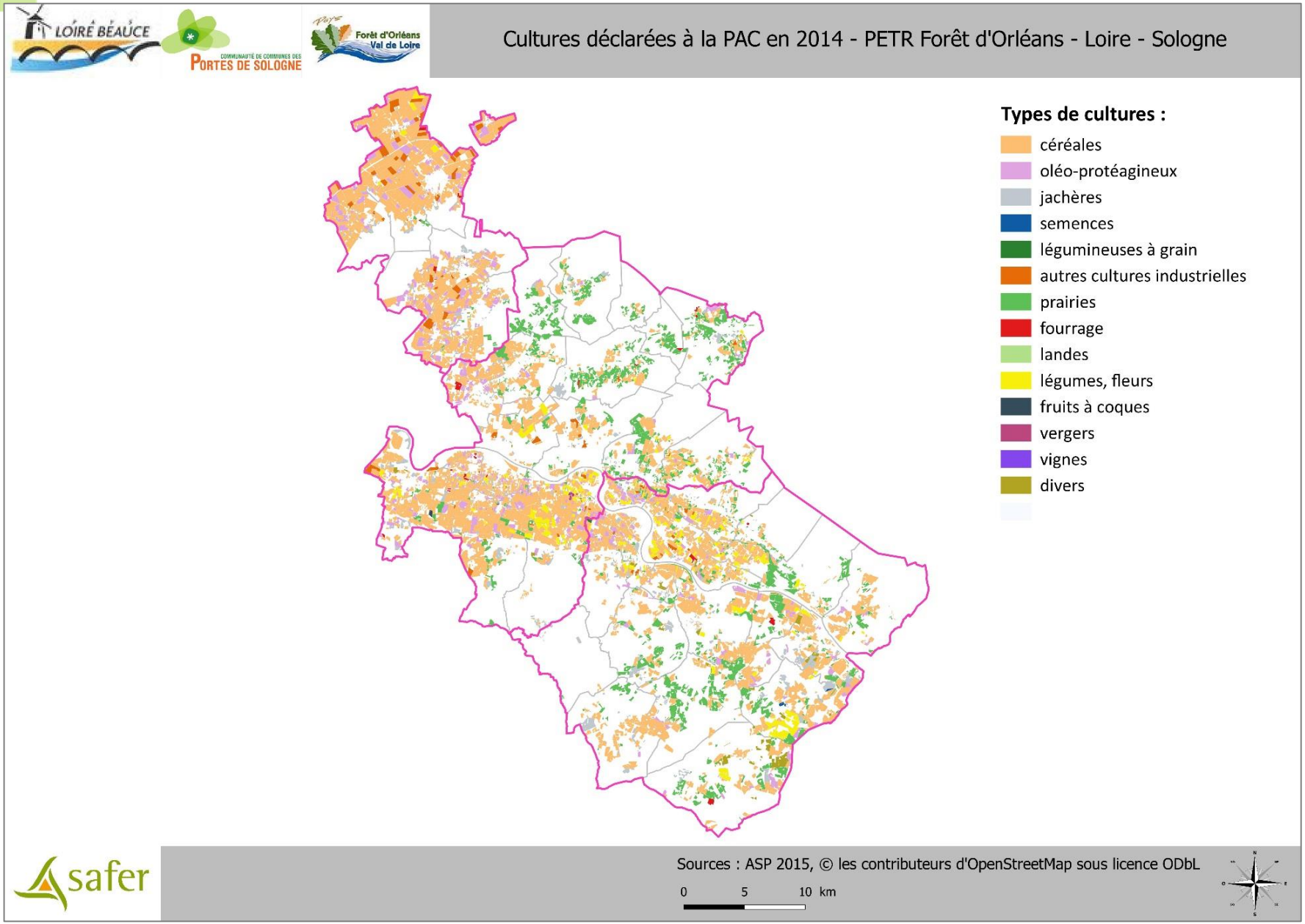
Cultures déclarées à la PAC en 2014 - PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne
Types de cultures :
céréales
oléo-protéagineux
jachères
semences
légumineuses à grain
autres cultures industrielles
prairies
fourrage
landes
légumes, fleurs
fruits à coques
vergers
vignes
divers
Sources : ASP 2015, © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL
0 5 10 km

Les productions de céréales (blés, maïs, orge…) représentent la majorité de la Surface Agricole Utile exploitée sur le PETR.

Le nord et l'ouest du PETR sont caractérisés par la présence de grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux) et de cultures de plein champ (betteraves industrielles, pommes de terre…).

La betterave est un légume dont le Loiret est le leader national. La région Centre-Val de Loire est la première région de production au niveau national avec environ 50 % de la surface totale cultivée en France (1 000 ha, exclusivement sur le Loiret).

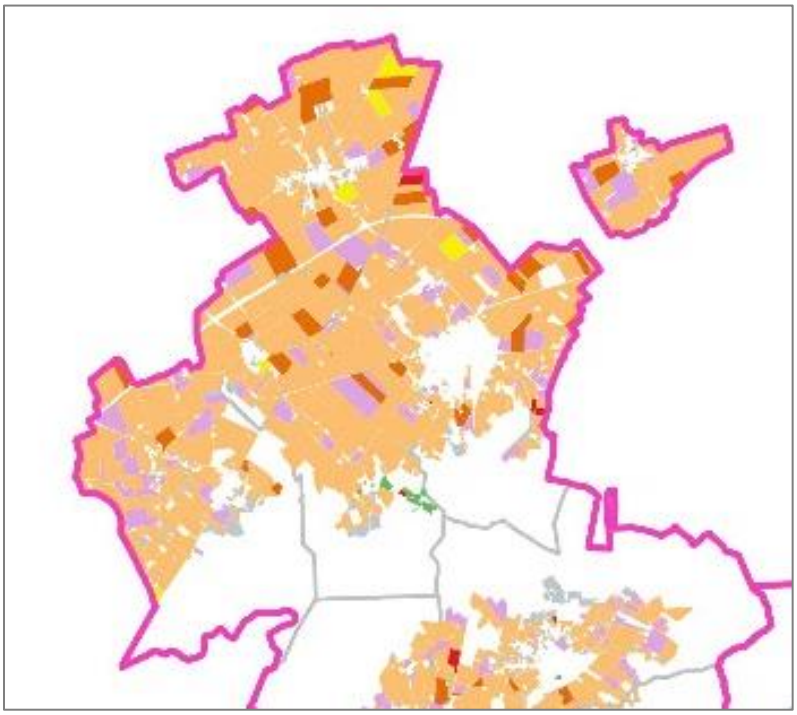

Source : Données ASP 2015 - Répartition des productions agricoles - Présence de cultures industrielles (en orange)

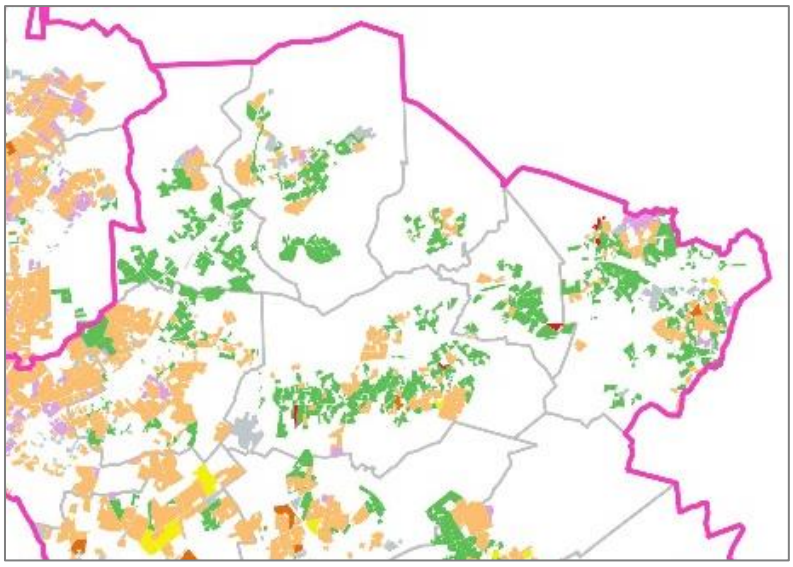

Les espaces de terres arables sont localisés au centre du PETR. Les prairies s'entremêlent avec les espaces forestiers, et sont caractérisées par la polyculture et l'élevage.

Sources : Données ASP 2015 - Répartition des productions agricoles - présence de polyculture/élevage au cœur du PETR (vert)

Dans la partie amont du Val de Loire, les activités maraîchères viennent se mêler aux cultures céréalières ou oléagineuses, dont notamment une activité horticole et la culture de la betterave rouge.

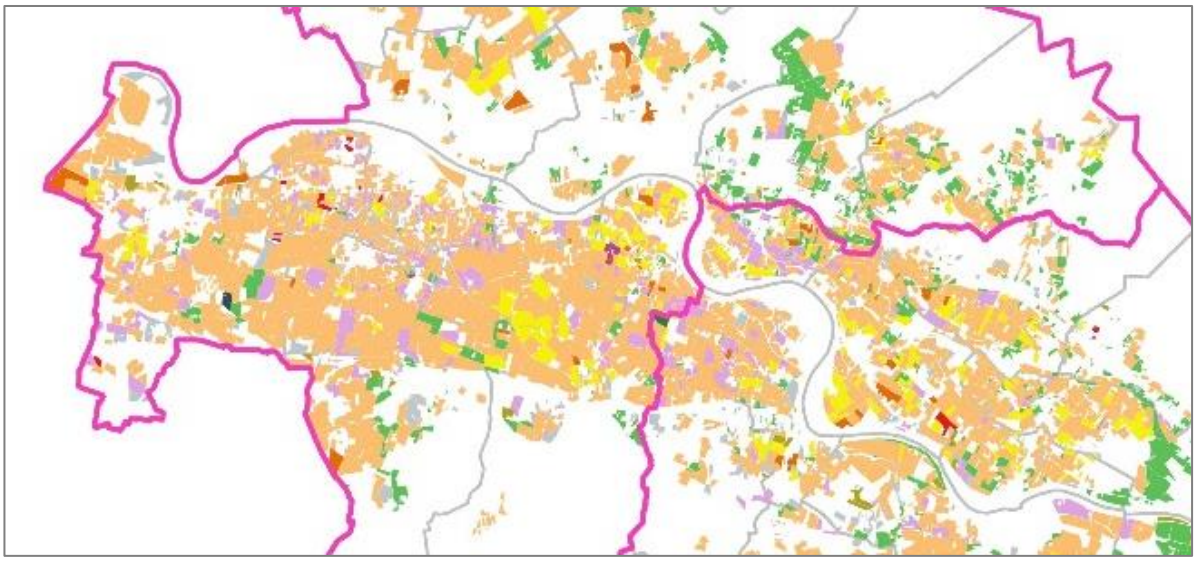

Sources : Données ASP 2015 - Répartition des productions agricoles – Secteur Val de Loire amont (jaune les légumes)

Les vergers des trois SCoT sont situés essentiellement entre la RD 951 et la lisière de la Sologne. Depuis 2007, leur surface a régressé. Ceci est dû à la baisse des cours qui a fragilisé les exploitations et à la pression foncière induite par la croissance urbaine de la métropole.
Sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, la surface des vergers est relativement faible au regard de la surface agricole utile. Ils sont implantés principalement dans le Val de Loire.

Concernant l'horticulture, elle est également présente sur le territoire. Le Domaine des Noues réparti sur 120 hectares et situé à proximité de la centrale nucléaire sur la commune de Dampierre-en-Burly est le site majeur accueillant cette activité.

A noter que le territoire est également concerné par l'activité équestre puisque plusieurs structures ont été identifiées sur le secteur. De plus, la proximité avec le parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron peut être un atout pour le développement de la filière.

Territoire	**Nombre de pôles équestres**
PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	34
PETR Pays Loire Beauce	5
Communauté de Communes des Portes de Sologne	5

Source : Fédération Française d'Equitation

2.2 Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU) entre 2000 et 2010

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). (Source : INSEE)

La Surface Agricole Utile des exploitations du territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est d'environ 45 641 hectares selon le recensement agreste de 2010.

SAU et leur évolution par SCoT

Territoire	Total de la SAU en 2010	Total de la SAU en 2000	Evolution de la SAU en 10 ans (ha)	Evolution de la SAU en 10 ans (%)
PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne	**45 641 ha**	**49 640 ha**	**- 3 999 ha**	**- 8,06 %**
PETR Pays Loire Beauce	79 645 ha	82 436 ha	- 2 791 ha	- 3,39 %
Communauté de Communes des Portes de Sologne	2 992 ha	4 580 ha	- 1 588 ha	- 34,67 %
Département du Loiret	354 751 ha	370 434 ha	- 15 683 ha	- 4,23 %

Source : Agreste, 2010

Le territoire a perdu 8,06 % de sa SAU en 10 ans (perte de 4 000 ha de SAU) contre une baisse de 4,23 % pour le département du Loiret. Cette tendance s'explique notamment par :

- Une forte pression foncière du fait de la proximité d'Orléans Métropole.
- Une déprise et un contexte économique agricole difficile.
- Une concurrence avec les activités cynégétiques dans le secteur de la Sologne.
- Une moindre qualité des terres, excepté sur le nord-ouest du territoire et le long du Val de Loire où le sol est adapté aux cultures spécialisées.

Il s'agit de comprendre la perte de SAU communale comme une évolution du mode d'occupation des territoires et une évolution des pratiques agricoles et cynégétiques. Il est également essentiel de repérer, au sein de cette évolution de la SAU, la localisation les territoires consommateurs de foncier et les différencier des territoires sur lesquels les transmissions de terres ou les déplacements des sièges d'exploitations sont les plus fréquents.

Les communes subissant des pertes importantes de SAU sont les communes situées en Sologne et les territoires situés à proximité de la métropole et des axes de communication majeurs.

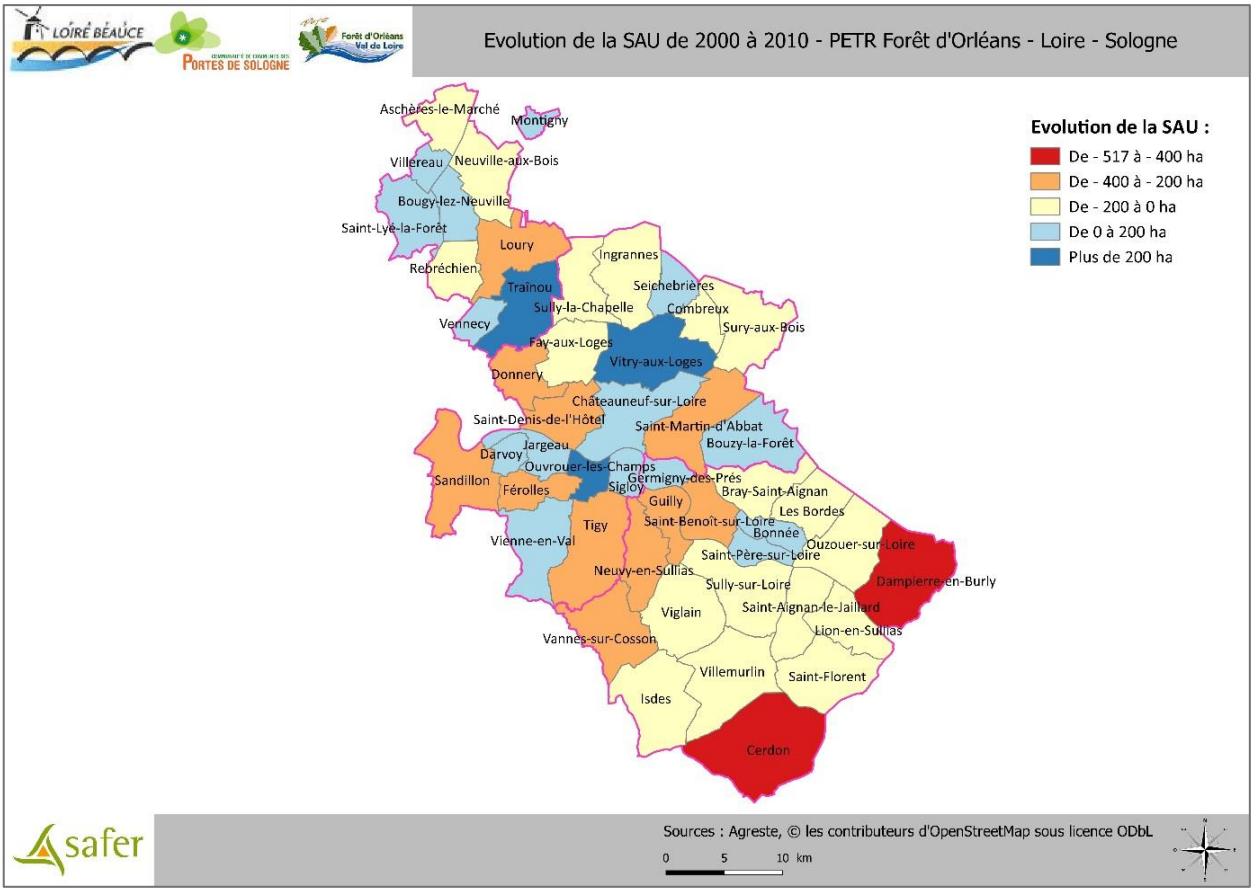

Cette perte de SAU ne touche pas de manière uniformisée tous les types d'agriculture :

- La culture des fleurs et l'horticulture perdent plus de 400 hectares.
- Les cultures générales plus de 4 000 hectares.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne dispose de 9,6 % de sa SAU en surface toujours en herbe, ce qui indique une diversification des productions avec la présence d'élevage (source : Agreste 2010). A noter que ce pourcentage est nettement supérieur à celui du PETR Pays Loire Beauce qui s'explique par une surreprésentation des terres labourables (terres de grandes cultures) caractéristiques de ce territoire. Le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne par comparaison à l'InterSCoT et le département du Loiret, accueille plus d'activité agricole diversifiée.

Surfaces en terres labourables

	Part de surface en terres labourables	*Part de surfaces toujours en herbe*	*Part de cultures permanentes*
Communauté de Communes des Portes de Sologne	75,5 %	24,5 %	0 %
PETR Forêt d'Orléans - Loire Sologne	**90,3 %**	**9,6 %**	**0,1 %**
PETR Pays Loire Beauce	99,1 %	0,5 %	0,4 %
InterSCoT	95,5 %	4,3 %	0,2 %
Loiret	95,8 %	3,8 %	0,4 %
Centre-Val de Loire	88,8 %	10 %	1,2 %

Source : Agreste 2010

Les communes situées au nord-ouest du PETR disposent des plus grandes superficies (à partir de 1 500 et plus de 2 000 hectares). Ce territoire est principalement celui des cultures céréalières et betteravières, consommatrices d'espace.
Les territoires de Loire près de la métropole comme Sandillon ont encore une SAU importante (entre 1 000 et 2 000 ha). Enfin, les territoires de forêt sont touchés par une part moins importante de SAU et qui tend à diminuer (Sury-aux-Bois, Bray-Saint-Aignan).

2.3 Le potentiel agronomique des terres et les investissements pour l'améliorer

Réfléchir à l'agriculture dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, c'est envisager les espaces agricoles comme des éléments de l'appareil productif global. En ce sens il convient de préserver, viabiliser ou pérenniser l'activité en général. La connaissance et la prise en compte de la valeur agronomique des terres dans les projets d'aménagements permettent de réfléchir à leur localisation en intégrant cet autre paramètre de la qualité du sol.
Afin d'améliorer l'outil de travail que constitue la terre, des investissements agricoles (irrigation, drainage) ont été réalisés dans les exploitations agricoles.

Selon les données issues du référentiel régional pédologique de la région Centre-Val de Loire et des données issues de la Chambre d'Agriculture du Loiret dans le cadre du projet du POCL, le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne se caractérise par 5 principaux types de pédopaysages : la Grande Beauce (1), le pourtour de l'Orléanais (2), l'Orléanais (3), le Val de Loire et les terrasses de la Loire (4) et la Sologne (5).

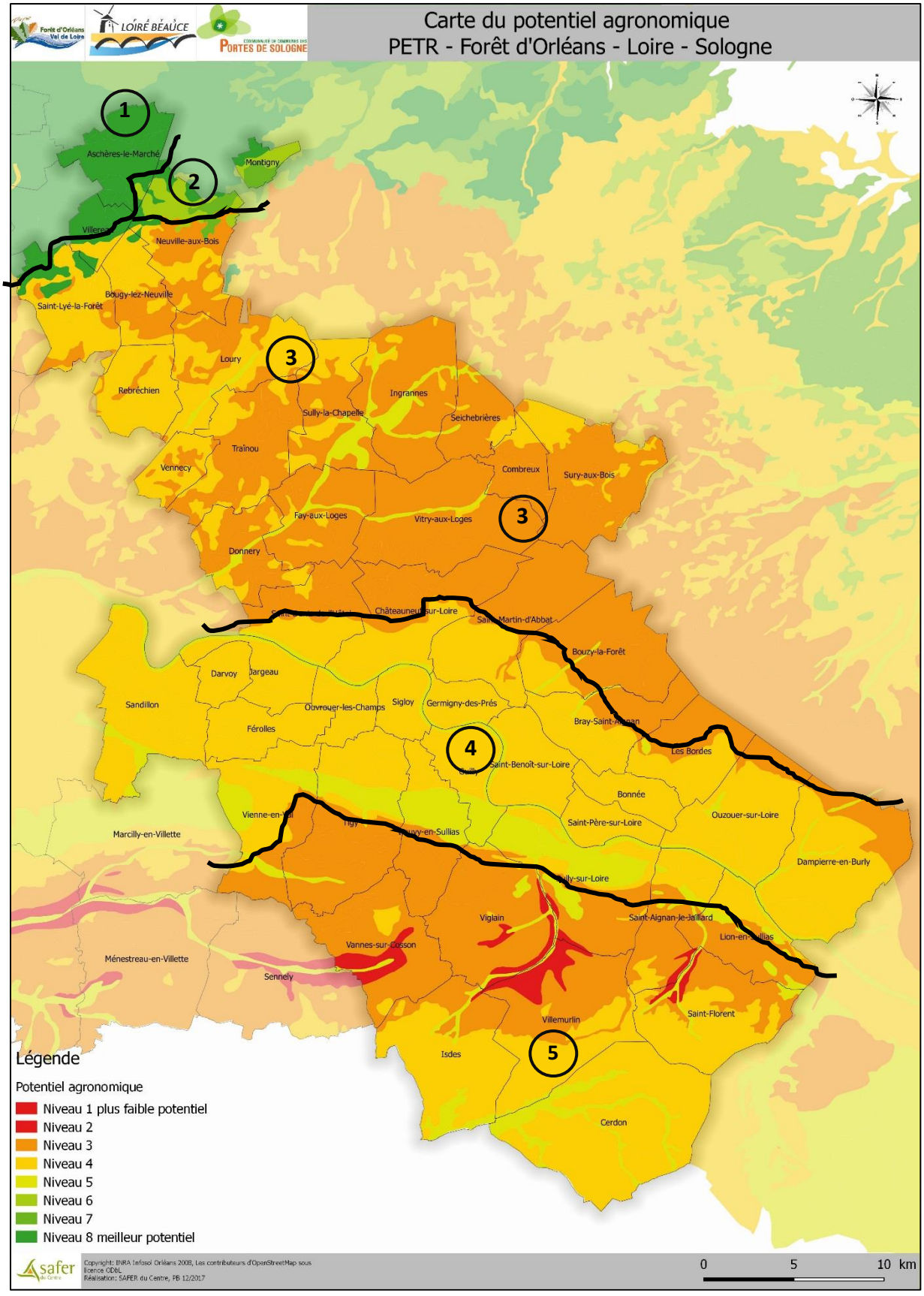
Carte du potentiel agronomique
PETR - Forêt d'Orléans - Loire - Sologne
Forêt d'Orléans Val de Loire
LOIRE BEAUCE
PORTES DE SOLOGNE
1
2
3
3
4
5
Aschères-le-Marché
Montigny
Villereau
Neuville-aux-Bois
Bougy-lez-Neuville
Saint-Lyé-la-Forêt
Loury
Rebréchien
Ingrannes
Sully-la-Chapelle
Seichebrières
Traînou
Vennecy
Combreux
Sury-aux-Bois
Fay-aux-Loges
Vitry-aux-Loges
Donnery
Châteauneuf-sur-Loire
Saint-Martin-d'Abbat
Bouzy-la-Forêt
Darvoy
Jargeau
Sandillon
Ouvrouer-les-Champs
Sigloy
Germigny-des-Prés
Férolles
Bray-Saint-Aignan
Les Bordes
Saint-Benoît-sur-Loire
Bonnée
Vienne-en-Val
Saint-Père-sur-Loire
Ouzouer-sur-Loire
Marcilly-en-Villette
Dampierre-en-Burly
Viglain
Saint-Aignan-le-Jaillard
Vannes-sur-Cosson
Ménestreau-en-Villette
Sennely
Saint-Florent
Villemurlin
Isdes
Cerdon
Légende
Potentiel agronomique
Niveau 1 plus faible potentiel
Niveau 2
Niveau 3
Niveau 4
Niveau 5
Niveau 6
Niveau 7
Niveau 8 meilleur potentiel
safer du Centre
Copyright: INRA Infosol Orléans 2008, Les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL
Réalisation: SAFER du Centre, PB 12/2017
0
5
10 km

En résumé, le PETR Forêt d'Orléans – Loire – Sologne :

- Au nord-ouest du PETR, un potentiel agronomique grandes cultures très élevé en Grande Beauce.
- Un potentiel agronomique grandes cultures de bon niveau au nord-ouest entre la Forêt d'Orléans et la Grande Beauce.
- Un secteur au potentiel agronomique limité pour les grandes cultures dans le Val de Loire mais propice à des cultures spécialisées.
- Une partie importante du territoire avec un faible potentiel agronomique grandes cultures (de la forêt d'Orléans jusqu'à la Loire).
- Le sud du territoire, avec un potentiel agronomique difficilement compatible avec des grandes cultures.
- Des potentiels agronomiques grandes cultures pouvant être améliorés par le drainage et/ou l'irrigation.

Nota Bene : En raison de l'échelle du référentiel pédologique régional (1/250 000ème), il convient de ne pas généraliser les conclusions sur la qualité des sols grandes cultures. Il sera nécessaire de disposer de données plus précises (exemple des données au 1/50 000ème de la Chambre d'Agriculture du Loiret) pour les projets locaux ou intercommunaux.

Aussi, il est par ailleurs indispensable de préciser que la notion de potentiel agronomique des terres varie en fonction des cultures considérées, et qu'il ne faut pas s'arrêter aux seuls chiffres basés sur l'échelle de potentiel des grandes cultures.

Afin d'améliorer l'outil de travail que constitue la terre, de nombreux investissements (irrigation, drainage) ont été réalisés. En 2010, sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne, 36,9 % de la SAU sont irrigués soit environ la moyenne départementale constatée par le recensement agricole de 2010. L'accès à l'eau a permis de développer les cultures à forte valeur ajoutée. L'irrigation est, en Région Centre-Val de Loire, le facteur de production essentiel pour le développement du potentiel de production agricole.

Territoire	*Part de surfaces irriguées*	*Part de surfaces drainées*
PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	**36,9 %**	**35,1 %**
InterScot	47,9 %	16,7 %
Loiret	37,1 %	23,1 %
Centre-Val de Loire	13,8 %	23,1 %

La part des surfaces drainées en PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est de 35,1% de la SAU selon les données du recensement agricole de 2010. Les surfaces drainées les plus importantes se situent dans les Régions agricoles du Val de Loire (24 %) et de l'Orléanais (35 %).

La part des surfaces irriguées en PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne est globalement homogène, hormis le secteur des communes de la forêt domaniale et le sud du PETR. L'irrigation et le drainage permettent tous deux de valoriser des terres qui ne sont pas toujours d'excellente qualité agronomique.

2.4 Structure des exploitations

2.4.1 Evolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010

Le territoire comptabilisait 628 exploitations selon les données agreste de 2010 soit une baisse de 32,8 % par rapport aux données de 2000 (935 exploitations au recensement Agreste de 2000).
Ce constat confirme les tendances observées depuis de nombreuses années sur le territoire national, à savoir la diminution du nombre d'exploitations agricoles.

Evolution du nombre d'exploitations entre le recensement Agreste de 2000 et 2010

Territoire	*Nombre d'exploitations en 2010*	*Nombre d'exploitations en 2000*	*Evolution du nombre d'exploitations*	*Evolution du nombre d'exploitations (%)*
Communauté de Communes des Portes de Sologne	67	107	- 40	- 37,4 %
PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne	**628**	**935**	**- 307**	**- 32,8 %**
PETR Pays Loire Beauce	767	968	- 201	- 20,8 %
Loiret	3 800	5 147	- 1 347	- 26,1 %

Source : Agreste 2010

Depuis plus de 40 ans, l'activité agricole connaît une forte restructuration avec des stratégies économiques qui s'appuient sur l'agrandissement des surfaces d'exploitation, un machinisme agricole plus performant et plus rentable et la mise en œuvre des nouvelles technologies pour la gestion des exploitations.
Par ailleurs, une corrélation forte entre la baisse du nombre d'établissements agricoles et la pression foncière a été relevée. En effet, les communes proches d'Orléans Métropole et celles situées à proximité des grands axes de communication sont les premières touchées par l'urbanisation et donc par une perte de foncier agricole. Les communes de la Beauce ont, quant à elles, connu une hausse de leur nombre d'exploitations.
Néanmoins, à l'échelle du PETR, on peut noter une baisse de près de 28 % de chefs d'exploitation entre 2000 et 2010.

2.4.2 Taille des exploitations et part des surfaces

La répartition des exploitations au regard de leur superficie est un marqueur de leur typologie et des productions agricoles. La tendance générale sur le département comme sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est à la concentration du nombre des exploitations au bénéfice d'une augmentation de leur taille moyenne.
Près de la moitié de ces exploitations sont supérieures à 100 ha, s'expliquant notamment par la présence d'une agriculture diversifiée avec de l'élevage, du maraîchage et des cultures de plein champ.

Répartition du nombre d'exploitation en fonction des surfaces d'exploitations

Territoire	*Moins de 5 ha*	*De 5 à moins de 20 ha*	*De 20 à moins de 50 ha*	*De 50 à moins de 100 ha*	*De 100 à moins de 200 ha*	*Plus de 200 ha*
Communauté de Communes des Portes de Sologne	1,7%	11,7%	25,0%	15,0%	33,3%	13,3%
PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne	**4,1%**	**8,0%**	**10,8%**	**26,3%**	**40,0%**	**10,7%**
PETR Pays Loire Beauce	4,4%	4,9%	6,8%	23,8%	47,8%	12,3%
InterSCoT	4,2%	6,3%	8,9%	24,4%	44,4%	11,8%
Département du Loiret	4,1%	5,9%	9,5%	22,9%	42,0%	15,4%

Cette augmentation des surfaces s'explique aussi en partie par le fait que, lors de certains départs en retraite, les fermes sont reprises par des exploitants en vue de conforter leur activité.

2.4.3 Forme juridique

Les exploitations sont majoritairement individuelles (53 % des exploitations) mais elles tendent à se transformer en société pour des raisons économiques et fiscales.

« *L'organisation des sociétés reste proche de celles des structures individuelles car la main-d'œuvre permanente y est aussi à dominante familiale. Mais elles s'en éloignent avec un recours plus important au salariat et aux prestataires de services. De plus, elle semble faciliter les économies d'échelle* ». (Source : Insee)

L'enjeu sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est la diminution des petites exploitations familiales au profit de macro structures et l'augmentation parallèle de leurs surfaces d'exploitation.

2.4.4 Les classes d'âge

Au regard de l'analyse des îlots PAC de 2014 et des données disponibles sur l'âge des agriculteurs (hors société), avec plus de 5 400 ha de terres pour la classe des 40 - 50 ans, le PETR Forêt d'Orléans- Loire Sologne compte des agriculteurs plutôt jeunes. Ceci étant, la part de surface exploitée par les plus de 60 ans est très légèrement inférieure et laisse donc entrevoir des problématiques fortes liées à la transmission dans les années qui vont suivre.

Avec 36 % de la population d'agriculteurs individuels de plus de 60 ans, le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne va se retrouver avec un territoire sous contrainte démographique.

Les principaux secteurs touchés par le vieillissement comprenent une zone depuis la commune d'Ouvrouer-les-Champs jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire, plusieurs îlots à Aschères-le-Marché, Villereau et Bougy-lez-Neuville, et un dernier au sud du terrioire sur les communes de Dampierre-en-Burly et Lion-en-Sullias.

2.4.5 Transmission des exploitations et dynamique d'installation

Selon les données Agreste de 2010, 44 % des exploitants de 50 ans et plus n'avaient pas de successeur connu.

Les zones de pressions démographiques majeures en termes de succession et de renouvellement des générations sont notamment situées sur les communes au centre du PETR accueillant cultures de céréales et d'oléoprotéagineux. Ces communes touchées sont aussi situées près de la métropole. En effet, le nord du PETR repose sur la dynamique de la région agricole de Beauce.

Dans un proche avenir (10 ans), des surfaces agricoles devraient donc se libérer sur une partie du territoire (exploitants âgés entre 50 et 60 ans). La transmission de ces exploitations devrait être anticipée afin d'éviter tout développement de l'urbanisation ou de friches agricoles, et par là même toute disparition de terres agricoles au profit de l'artificialisation ou de l'activité cynégétique (pour le sud du territoire.

2.4.6 Les modes de faire valoir

Le mode de faire valoir des terres de l'exploitation décrit le type de relation existant entre le propriétaire des terres et le responsable économique et financier de l'exploitation qui a la jouissance de ces terres.

En résumé :

Une parcelle de terre est en fermage :

- Si elle est exploitée par une personne autre que son propriétaire (appelée fermier).
- Si elle donne lieu au paiement d'une redevance.
- Si elle fait l'objet d'un contrat écrit ou verbal (appelé bail).

Les terres peuvent être prises en location auprès de tiers ou auprès d'associés.

Sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne, la part de la SAU en fermage est importante avec une moyenne de 85 % de la surface en fermage (agreste 2010).

Globalement, le mode de faire-valoir direct a enregistré une forte baisse entre 2000 et 2010. Cette tendance s'explique principalement par l'agrandissement et la complexification des structures d'exploitation, qui induisent une adaptation des statuts juridiques : les exploitations agricoles adoptent de plus en plus des formes sociétaires et prennent les terres en location auprès des associés.

2.5 Le poids économique de l'agriculture

2.5.1 L'orientation technico économique des exploitations et de l'emploi agricole

La répartition de la SAU par typologie d'exploitation permet également de comprendre l'organisation de l'économie agricole du territoire.

L'OTE sur le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne se répartit sur un axe nord-sud depuis Aschères-le-Marché jusqu'à Isdes en grandes cultures et en céréales. La frange est du territoire s'oriente plus vers de la polyculture et de l'élevage. Ce territoire intercommunal est caractérisé par une pluralité des orientations de culture.

L'agriculture est un secteur pourvoyeur d'emplois permanents et saisonniers. Elle génère des emplois directs et indirects. Selon les données Agreste de 2010, on dénombrait 1 421 unités de travail annuel (UTA) sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne soit une baisse de 28 % depuis 2000 (1 821 UTA en 2000).

Par ailleurs, pour estimer le nombre d'emplois indirects fournis par l'agriculture, il est d'usage de considérer qu'un emploi direct génère un emploi indirect. Par conséquent, avec ces 1 421 UTA, il n'est pas illégitime de considérer que l'agriculture sur le territoire du SCoT représente environ 2 800 emplois.

Aussi, les chiffres du recensement INSEE de 2015 mettent en avant le caractère plus rural du PETR FOLS au regard du département et de la Région.

L'emploi dans l'agriculture y est nettement supérieur notamment dans la communauté de communes du Val de Sully (3,9 % de la part des postes en agriculture sur l'ensemble des établissements actifs).

	Part des postes de l'agriculture, sylviculture, pêche dans les établissements actifs au 31/12 (%) en 2015
Région	1,5
Loiret	0,9
PETR FOLS	3
CC des Loges	2
CC de la Forêt	0,8
CC du Val de Sully	3,9

Source : INSEE, 2015

La Production Brute Standard du PETR nous permet de localiser les territoires plus productifs. Sur le PETR, ces derniers se situent en bords de Loire et sur les communes de Beauce.

2.5.2 L'industrie agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire est une filière historique et performante du Loiret. Fin 2012, elle regroupait dans le département 413 établissements employant 6 800 salariés, soit environ 6 525 équivalents temps plein (source INSEE). La filière agroalimentaire Loirétaine est diversifiée. Elle concerne les industries des viandes, du lait, des boissons, des grains, du sucre, des boulangeries-pâtisseries, de transformation de fruits et légumes, de fabrication d'aliments pour animaux. Elle ne présente pas forcément de lien avec les productions agricoles majoritaires du département, puisque par exemple, les transformations des produits céréaliers et oléagineux sont majoritairement réalisées dans d'autres départements.

Dix établissements de différentes tailles se situent sur le territoire du PETR. Au niveau de l'InterSCoT, ce territoire est le mieux fourni par rapport aux deux autres et représente le plus d'emplois avec près de 1 800 salariés. Certaines entreprises situées sur ce PETR valorisent les productions des deux autres territoires (laiterie à Saint-Denis-de-l'Hôtel, entreprise de transformation du lait sur Lorris, conserves de légumes sur la Chapelle-Saint-Mesmin, betteraves sous vide à Saint-Benoît-sur-Loire…).

Pour conclure, le maintien et le développement de ces entreprises génératrices d'emplois sont étroitement liées aux activités agricoles présentes sur le PETR et des territoires voisins. Il est donc primordial de préserver le foncier agricole et de maintenir de bonnes conditions d'accès aux sites de stockage et de production pour maintenir ces différents emplois.

2.5.3 L'élevage

Afin de mesurer le poids de la filière de l'élevage sur un territoire, il est possible d'utiliser l'unité UGB (Unité Gros Bétail) pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

L'élevage est présent dans le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne notamment dans le Val de Loire mais surtout au centre du PETR, dans les clairières de la forêt.
Les exploitations de vaches laitières exportent vers des centres de conditionnement ou de transformation (St Denis-de-l'Hôtel, par exemple). Certaines vendent en partie leur production en direct. L'élevage de brebis et de chèvre fait également partie du paysage agricole.

La présence d'élevage nécessite d'être vigilant sur les distances de recul à maintenir entre les exploitations agricoles et les habitations.

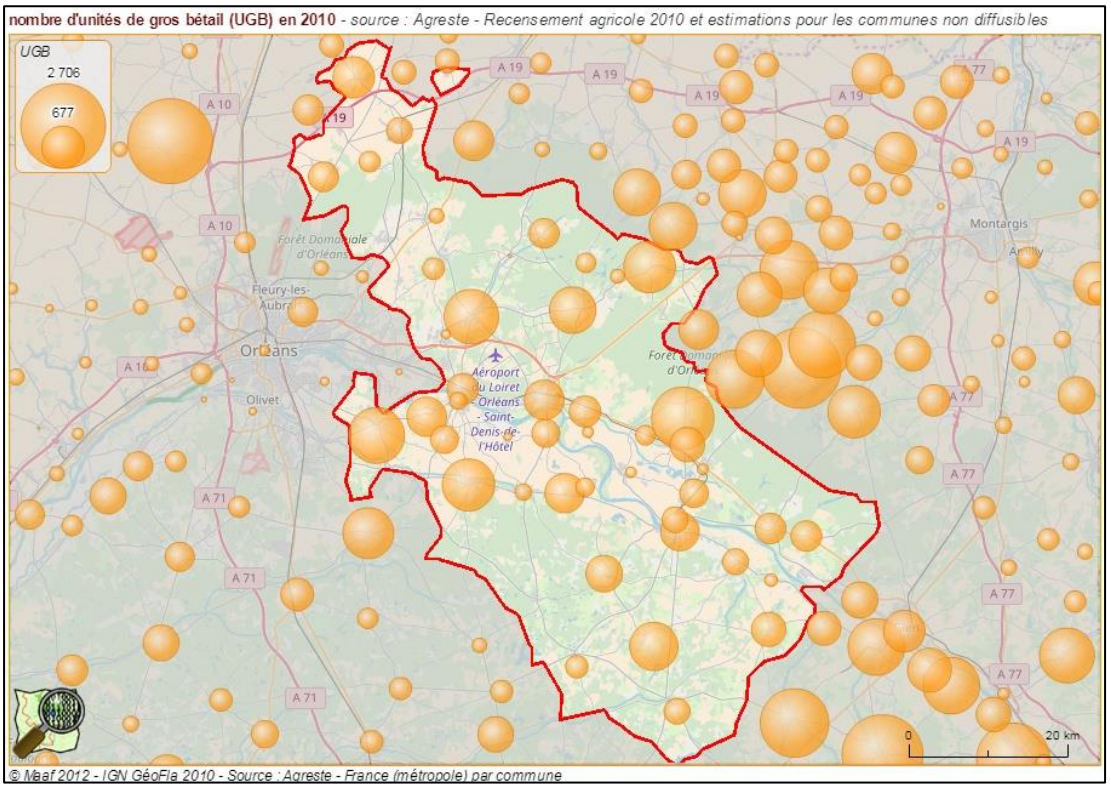

Les données de la DRAAF nous montrent une disparité entre les communautés de communes (CC) concernant l'activité d'élevage. Certaines données sont soumises au secret statistique. De plus, elles datent de 2010. Elles sont donc un indicateur pour connaître la structuration de l'élevage, mais elles sont susceptibles d'avoir évoluées.

La communauté de communes ayant le plus grand nombre d'exploitations est celle des Loges, avec 183 exploitations, regroupant plus de la moitié des exploitations du PETR. Suivi par la CC Val de Sully, puis celle de la Forêt. La présence de seulement 31 exploitations dans la CC de la Forêt s'explique par sa proximité avec les plaines de la Beauce.

L'élevage dans le PETR est principalement représenté par le secteur bovin, de l'équidé et de la volaille. Dans le domaine de l'équidé, sont compris les animaux de loisirs, de production et de boucherie, ce dernier secteur représentant environ 11 % des 78 élevages présents.

Au total, nous pouvons comptabiliser 393 exploitations sur le territoire. Le territoire est donc composé d'une certaine densité d'élevage, même si cette activité est inégalement répartie sur le territoire.

Le tableau ci-après reprend le détail des types d'élevage présents à l'échelle du PETR Forêt d'Orléans - Loire Sologne, mais aussi à l'échelle de chaque communauté de communes. Ainsi, la CC de la Forêt n'a en effet que peu d'exploitations, mais ces dernières sont diversifiées. La CC Val de Sully quant à elle, possède un secteur d'élevage plus développé que dans les autres communautés de communes. Mais malgré sa diversification, les domaines de la volaille et du bovin restent les plus importants. Enfin, c'est la CC des Loges qui a le plus d'exploitations, mais contrairement aux autres intercommunalités, son activité se concentre autour des secteurs du bovin, de la volaille et de l'équidé. Par exemple, il y a plus de ruches dans la CC Val de Sully que dans cette CC, et proportionnellement, la CC de la Forêt en a également plus.

Les exploitations du PETR peuvent représenter le support d'un développement plus important, afin de répondre aux besoins des populations et aux politiques publiques actuelles

Exploitations implantées dans le territoire

	PETR FOLS		CC de la Forêt		CC Val de Sully		CC des Loges	
Elevage	**Nombre d'exploitations**	**%**	**Nombre d'exploitations**	**%**	**Nombre d'exploitations**	**%**	**Nombre d'exploitations**	**%**
Bovins	98	25	50	35	5	16	43	23
Equidés	78	20	/	/	/	/	43	23
Volailles	104	26	41	28	14	45	49	27
Lapines	24	6	8	6	3	10	13	7
Ruches	30	8	17	12	3	10	10	5
Porcins	12	3	3	2	3	10	6	3
Caprins	31	8	16	11	3	10	12	7
Ovins	16	4	9	6	0	0	7	4
Total	**393**	**100**	**144**	**100**	**31**	**100**	**183**	**100**

2.5.4 Des productions « sous signe de qualité »

Les circuits courts et de proximité

La majorité des exploitants concernés sont localisés le long de l'axe ligérien, pour deux raisons. D'une part, les productions pratiquées à proximité de la Loire (maraîchage, horticulture, arboriculture) se prêtent aisément à la vente directe. D'autre part, ces secteurs concentrent une population importante, ce qui facilite l'écoulement des productions.

Afin de promouvoir l'agriculture de proximité et de favoriser le contact direct entre producteurs et consommateurs, le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne a édité un **guide intitulé "Couleurs et saveurs de nos campagnes"** qui propose une découverte des produits du terroir en vente directe. 28 exploitants, signataires d'une charte avec le PETR, figurent dans ce guide qui présente une gamme de produits très diversifiée : légumes, fruits, lait cru de vache, fromage de chèvre, œufs, viande bovine, ovine, viande de volaille, miel, plantes, fleurs…

Dans le Loiret, environ 63 exploitations adhèrent au **réseau Bienvenue à la Ferme**, marque nationale des Chambres d'Agriculture et premier réseau de vente directe de produits fermiers et de tourisme à la ferme.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne accueille 22 % des exploitations labellisées sur le département (50 % de l'InterSCoT) soit 14 adhérents dont 2 exercent une activité d'hébergement (chambres d'hôtes et/ou gîte) et 1 ferme pédagogique à Fay-aux-Loges.

Les AMAP (*Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)* ***:*** le fonctionnement d'une AMAP consiste en une distribution régulière de produits des fermes partenaires sur un lieu commun, dans le cadre d'un contrat établi entre les adhérents ("consommateurs") et les producteurs locaux.

Le département du Loiret compte 11 AMAP, dont :

- Deux basées dans le PETR Pays Loire Beauce : AMAP Terres de Loire à Beaugency et plus ponctuellement avec des livraisons irrégulières à Lailly-en-Val (AMAP de l'Orléanais Terre en vie, basée à Orléans),
- **Trois basées dans le PETR** Pays Forêt d'Orléans-Loire Sologne (AMAP Châteauneuf-sur-Loire, AMAP de Sandillon et AMAP du Pays de Lorris)

Les producteurs de ces AMAP sont situés pour partie dans le secteur de distribution. Dans l'AMAP Terres de Loire basé à Beaugency, la plupart des producteurs proviennent du territoire du Loir-et-Cher à proximité du Loiret. La quasi-totalité des produits distribués via ces AMAP sont issus de l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique

A l'échelle du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne, on recense 11 distributeurs, 32 producteurs bio (sur les 41 producteurs à l'échelle de l'InterSCoT) dont 21 pratiquent la vente directe. Parmi eux, 7 exploitants sont fournisseurs pour la restauration collective, et 5 pratiquent une activité pédagogique, touristique ou d'accueil.

Conclusion

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est un **territoire rural marqué par la forêt et l'agriculture**. Malgré la puissance de son agriculture au nord, l'équilibre entre celle-ci et les espaces forestiers reste un point fort. Le territoire présente une agriculture de transition entre la Beauce de grandes cultures et l'agriculture des bords de Loire plus orientée vers l'élevage, l'horticulture et le maraîchage.
Avec une vocation agricole bien présente et qui occupe **près de 50 % de l'espace**, le PETR affirme une place centrale dans la structuration du territoire départemental. L'agriculture est marquée par des cultures de céréales et d'oléoprotéagineux sur le nord du territoire.
Les bords de Loire abritent une agriculture plus variée avec notamment la culture des betteraves rouges et des légumes.
Au cœur du territoire, les prairies s'entremêlent avec les espaces forestiers pour former des réservoirs de biodiversité.

Avec une surface agricole utile de **45 640 hectares** et **628 exploitations** recensées, le PETR dispose d'un dynamisme économique agricole indéniable. Le poids de **l'industrie agroalimentaire** est bien présent sur le territoire.
Cependant il convient de rester vigilant sur l'évolution de l'activité agricole car celle-ci a vu partir de nombreuses exploitations et une SAU de plus de 4 000 ha. Enfin, plus d'un quart des exploitants individuels sont âgés de plus de 60 ans. Des problématiques importantes de transmission se posent sur une surface de 5 000 ha environ.

Enjeux

Les principaux enjeux agricoles sur ce territoire sont :

- La préservation des espaces et des activités agricoles ; éléments d'attractivité du territoire et support du développement économique, concilier maintien de l'activité économique agricole et développement urbain : consommer moins et consommer mieux.

- La valorisation et le maintien sur le nord du territoire des activités agricoles à forte valeur ajoutée.

- Un développement urbain sur les communes proches d'Orléans Métropole et d'axes de communication, consommateur d'espaces agricoles.

- La pérennisation des activités économiques axées autour de l'agroalimentaire.

- La diversification des exploitations agricoles pour profiter du bassin de vie de la Métropole d'Orléans et des marques Val de Loire/Sologne (circuits courts, hébergement).

- Le développement et l'encouragement d'une agriculture périurbaine et biologique.

- La question de la transmission des exploitations agricoles et du renouvellement des exploitants.

- La création des conditions nécessaires au maintien de l'élevage afin d'assurer leur fonctionnement et leur développement.

- Des espaces agricoles en cours d'enfrichement aux abords des espaces boisés et du tissu bâti.

Une réelle déprise agricole en Sologne à maîtriser

Partie 3 : Le contexte forestier

3.1 Présentation générale

3.1.1 Les espaces forestiers

L'Orléanais est la Région forestière la plus boisée du Loiret. Elle comprend une vaste surface de forêt publique avec la forêt domaniale d'Orléans, massif boisé compact contrastant avec la Beauce et le Gâtinais voisins.

Il s'agit de la plus grande forêt domaniale de France métropolitaine (60 km de longueur et 5 à 20 km de largeur, soit 50 000 ha dont 35 000 ha de forêt domaniale).

La forêt au sein du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne recouvre de multiples usages. Chasse, exploitation du bois, randonnées et loisirs sont autant d'activités pratiquées sur le territoire.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est réparti sur 3 Régions forestières : la Beauce, la Sologne et l'Orléanais. Ces Régions présentent des caractéristiques très différentes mais il faut noter que la majeure partie des communes font partie de l'Orléanais et de la Sologne. Seules 5 communes sont totalement ou partiellement situées dans la Région sylvicole de la Beauce : Aschères-le-Marché, Montigny, Neuville-aux Bois, Bougy-lez-Neuville et Villereau.

La Forêt domaniale d'Orléans occupe 20 096 hectares sur le PETR, gérés par l'ONF et répartis sur 3 massifs :

- Lorris (56%) à l'est,
- Ingrannes (27%) au centre,
- Orléans (17%) à l'ouest.

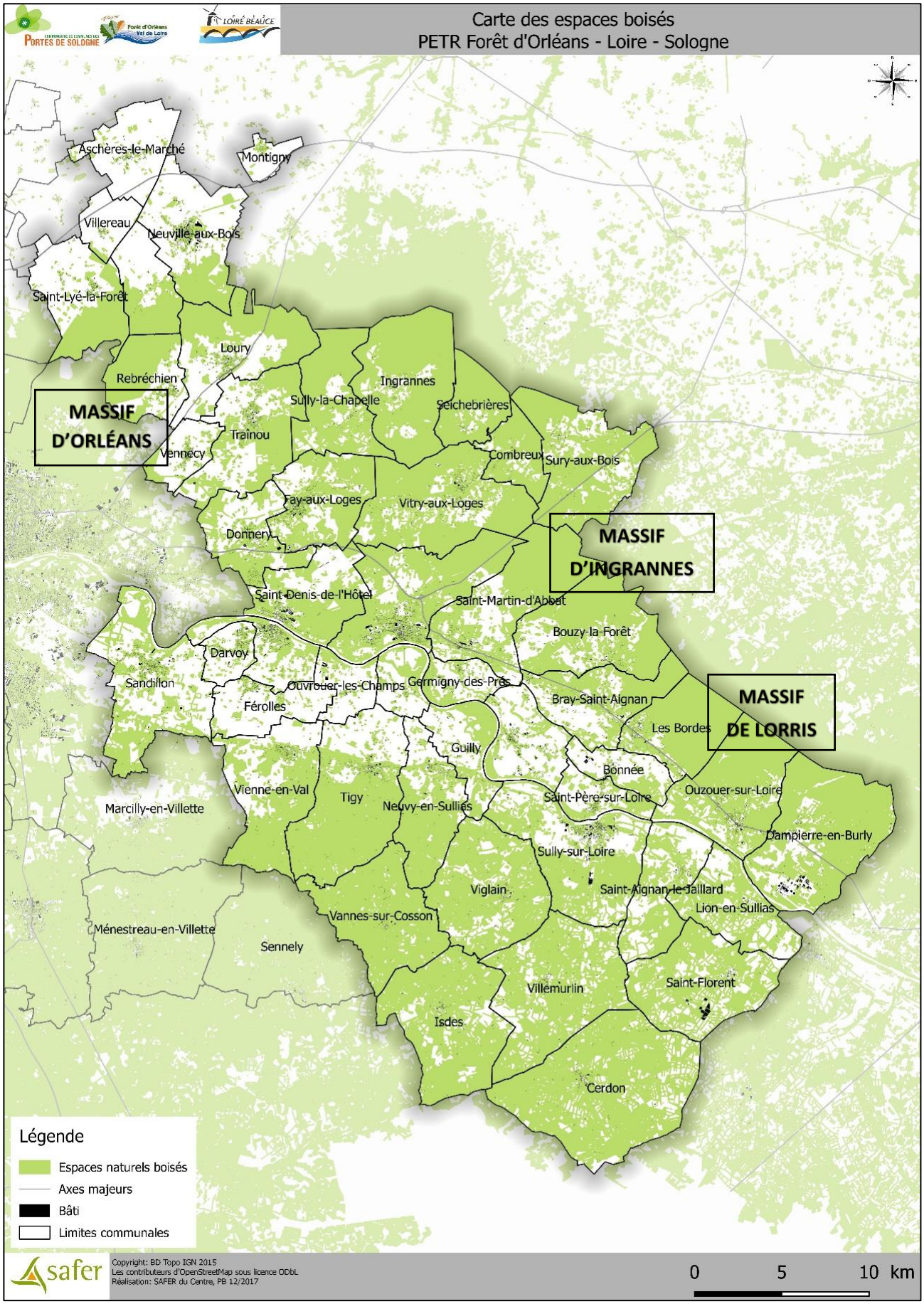
Carte des espaces boisés
PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne
Aschères-le-Marché
Montigny
Villereau
Neuville-aux-Bois
Saint-Lyé-la-Forêt
Loury
Rebréchien
MASSIF D'ORLÉANS
Ingrannes
Sully-la-Chapelle
Seichebrières
Trainou
Vennecy
Combreux
Sury-aux-Bois
Fay-aux-Loges
Vitry-aux-Loges
Donnery
MASSIF D'INGRANNES
Saint-Denis-de-l'Hôtel
Saint-Martin-d'Abbat
Bouzy-la-Forêt
Darvoy
Sandillon
Ouvrouer-les-Champs
Germigny-des-Prés
Férolles
Bray-Saint-Aignan
MASSIF DE LORRIS
Les Bordes
Guilly
Bonnée
Vienne-en-Val
Tigy
Neuvy-en-Sullias
Saint-Père-sur-Loire
Ouzouer-sur-Loire
Marcilly-en-Villette
Dampierre-en-Burly
Sully-sur-Loire
Viglain
Saint-Aignan-le-Jaillard
Lion-en-Sullias
Vannes-sur-Cosson
Ménestreau-en-Villette
Sennely
Villemurlin
Saint-Florent
Isdes
Cerdon
Légende
Espaces naturels boisés
Axes majeurs
Bâti
Limites communales
Copyright: BD Topo IGN 2015
Les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL
Réalisation: SAFER du Centre, PB 12/2017
0
5
10 km

Sur l'ensemble de la Forêt Domaniale d'Orléans, la surface feuillue est légèrement supérieure à celle des résineux (57 % contre 43 %) avec cependant des disparités importantes d'un massif à l'autre.

Les peuplements, essentiellement feuillus au sud en Sologne, à l'est et au nord, sont à base de chênes, en majorité pédonculés, auxquels s'ajoutent le charme, le hêtre et le bouleau notamment. Les peuplements de résineux concernent le centre-est du PETR.

Si la forêt est un élément identitaire de ce territoire, il est constaté une forte amplitude du taux de boisement entre les communes situées dans le Val de Loire ou en Beauce et les communes situées plus au cœur du massif boisé. Même les territoires solognots ne présentent pas de fort taux de boisement par rapport aux territoires de la forêt domaniale.

Selon les données des fichiers du cadastre de 2016, les espaces boisés représentent plus de 53 650 ha soit 39 % du territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

La partie nord-ouest du territoire située en Beauce et certaines communes situées le long du Val de Loire ont un taux de boisement très faible (0,7 % à Montigny, 1,5 % à Darvoy et Aschères-le-Marché). Les communes situées au cœur de la forêt domaniale sont couvertes à plus de 70 % de boisements (Ingrannes avec 79 % et Les Bordes à 77 %), avec un taux maximum de 82 % sur Seichebrières.

3.1.2 La structure de la propriété

Comme sur le PETR Pays Loire Beauce et sur la Communauté de Communes des Portes de Sologne, la forêt sur le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est composée majoritairement de forêt privée (53 % environ).
Le fait que le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne ait intégré une grande partie de communes solognotes, la tendance s'est inversée.
Contrairement à la forêt publique (47 % des boisements), la forêt privée se situe aux franges de la forêt domaniale et dans le sud du territoire en Sologne.

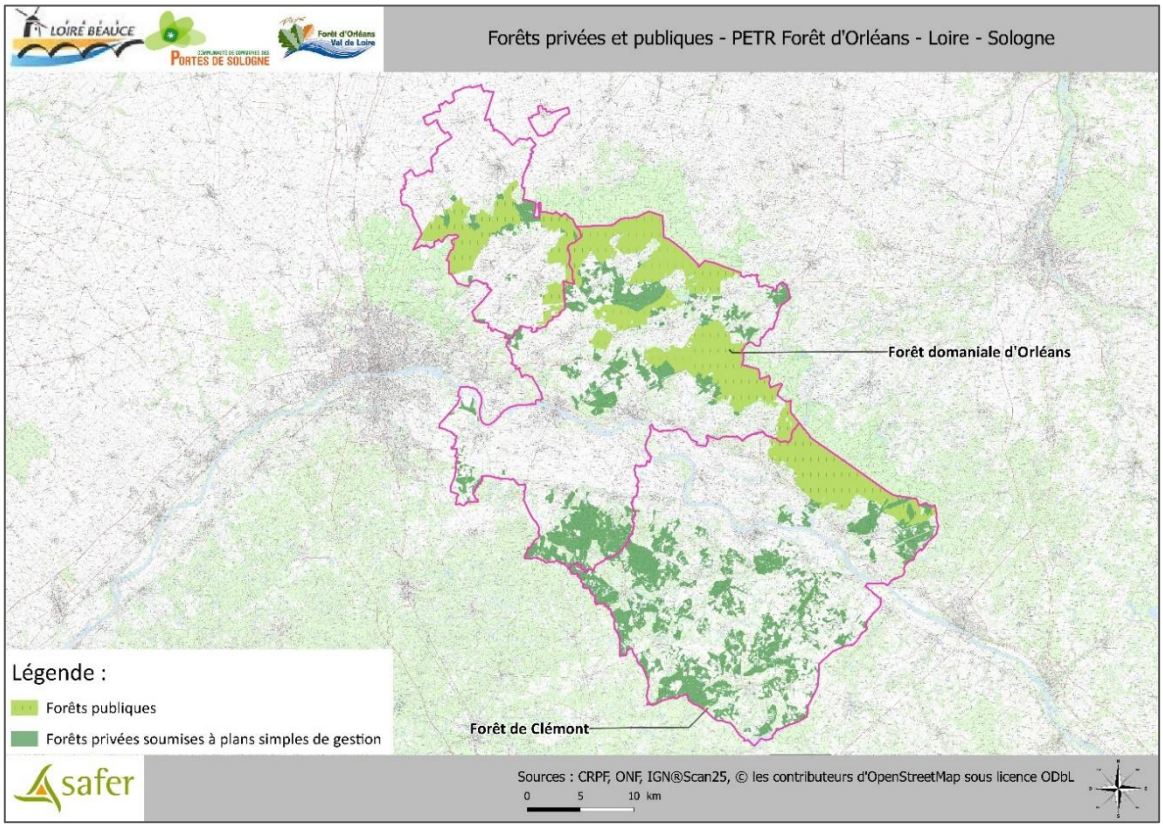

La forêt est très morcelée puisque 82 % des propriétaires ne représentent que 7,7 % de la superficie boisée alors que les propriétaires de plus de 25 hectares ne représentent que 5 % de la propriété forestière mais possèdent 77 % de la superficie.

Tableau de répartition des propriétaires possédant des espaces boisés

Superficie	Nombre de compte	Superficie en ha	% propriété	% surface
0 - <0,5 ha	2797	576	44%	1,1%
0,5 - <1ha	1003	724	16%	1,3%
1 - <4ha	1424	2806	22%	5,2%
4 - <10 ha	492	3096	8%	5,8%
10 - <25ha	311	5108	5%	9,5%
Sup 25 ha	328	41 340	5%	77,1%
Total	**6355**	**53 650**	**100%**	**100%**

Source : DGFIP 2016

Le nombre total de **Plans Simples de Gestion** (PSG) en cours de validité sur le périmètre d'études est de 340. Ils couvrent une superficie de près de 21 928 ha.

3.1.3 Les politiques publiques locales engagées sur le territoire

La charte forestière de territoire du Pays Forêt d'Orléans Val de Loire (2010)

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne a adopté une Charte Forestière de Territoire (CFT) pour une durée de 5 années entre 2010 et 2014.

- Le programme a porté sur les actions suivantes :

ACTIONS ANIMATION/COMMUNICATION
- Enjeu n°1 : assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière
- Enjeu n°2 : faire de la forêt d'Orléans un outil de sensibilisation
- Enjeu n°3 : créer une image digne de la plus grande forêt domaniale métropolitaine

ACTIONS FORÊT / FILIERE BOIS
- Enjeu n°4 : faire de la forêt d'Orléans une vitrine de la gestion forestière
- Enjeu n°5 : développer et structurer la filière bois

ACTIONS ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE
- Enjeu n°6 : protéger les espaces naturels
- Enjeu n°7 : connaître le milieu naturel forestier

Le Schéma de desserte forestière sur le Pays Sologne Val Sud (2009)

Afin d'améliorer les conditions de récolte du bois, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) a réalisé en 2009 un schéma de desserte forestière à l'échelle de l'ancien périmètre du Pays Sologne Val Sud.

Cette étude a porté sur 17 des 30 communes qui composait l'ancien périmètre du Pays Sologne Val Sud et correspondent aux communes les plus forestières.

La conclusion de cette étude confirme que de bonnes conditions e desserte favorisent une bonne gestion de la ressource :

- Les chemins améliorés, les places de dépôts et/ou de retournements créés permettront de faciliter la mobilisation du bois,
- Les chemins participeront, également et indirectement au développement économique local, avec un approvisionnement plus constant des entreprises de première et deuxième transformation du bois.

Les solutions pour améliorer l'exploitation de l'activité forestières sont posées mais le coût des investissements étant élevé, les acteurs de la filière restent confronter au financement de ces aménagements.

La récolte à l'échelle régionale n'est que de 58 %, ce qui implique qu'un fort potentiel de développement de la filière reste à déployer.

La gestion de la forêt publique par l'ONF

L'Office National de la Forêt (ONF) gère les boisements des forêts communales et de la forêt domaniale, assurant ainsi une bonne gestion de la ressource et permettant d'organiser la cohabitation avec les autres usages (promenades, randonnées, chasse, environnement).

Crédits photo : SAFER du Centre

Elle gère 34 658 ha sur l'ensemble de la forêt domaniale, composés pour moitié de chênes et moitié de résineux (pins sylvestre, laricio et maritime). La récolte estimée par an est située entre 140 à 150 000 m³ de bois générant un chiffre d'affaires de l'ordre de 5 à 6 millions d'euros par an.

Concernant la récolte du chêne, 50 % concerne du bois d'œuvre et 50 % concerne le bois énergie. Le bois d'œuvre est acheté pour un tiers par des entreprises locales, un tiers par des entreprises situées en dehors de la Région et le dernier tiers est destiné à l'export.

Concernant le résineux, 60 % concernent du bois d'œuvre et 40 % sont destinés à la trituration et à l'emballage notamment. Le bois d'œuvre est exploité par des entreprises situées en dehors de la Région alors que le marché du bois énergie a un débouché 100 % local, et que la demande y est soutenue et se répartit de la manière suivante : 20 % directement aux particuliers, 10 % pour le bois énergie local et 70 % par les exploitants forestiers.

L'ONF fait part du fait que l'appareil productif local n'est pas en capacité suffisante pour satisfaire la demande.

Deux chaufferies installées à Orléans pour les équipements publics s'approvisionnent avec le bois de la forêt domaniale. Concernant le bois de trituration, des entreprises locales interviennent également, notamment l'entreprise Swisskrono basée à Sully-sur-Loire.

Cette exploitation de la ressource en bois est possible grâce à un réseau de desserte de qualité permettant d'optimiser la gestion. Selon, l'ONF globalement il n'y a pas de problème d'accès à la forêt domaniale pour le public ni de difficulté à évacuer les bois pour les exploitants forestiers.
La plupart des routes forestières sont fermées à la circulation publique ou se terminent en impasse permettant le stationnement.

Toutefois, si le réseau viaire permettant d'accéder à la forêt est de bonne qualité, les engins forestiers rencontrent les mêmes difficultés que les engins agricoles en ce qui concernent les aménagements présents dans les bourgs notamment en vue de partager la voirie pour tous, réduire la vitesse ou bien encore rendre la ville accessible pour tous.

3.2 L'économie de la forêt

3.2.1 La production sylvicole et les entreprises sylvicoles

La politique concernant la filière bois ne peut être menée uniquement à l'échelle du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne. Elle doit s'appuyer sur la politique régionale et départementale pour se développer et bénéficier notamment des aides pour mener certaines actions. En effet, les efforts pour moderniser l'appareil productif ou améliorer la desserte pour la mobilisation du bois sont très coûteux et nécessitent un appui financier et un appui technique aux acteurs de la filière

Dans le Loiret, selon l'annuaire de la filière diffusée par Arbocentre, 510 entreprises travaillent dans la filière bois (2005 à l'échelle de la région), représentant près de 5 000 emplois, de l'exploitation à la transformation ou la construction. Des entreprises majeures sont implantées sur le territoire de l'InterSCoT : Kronofrance à Sully-sur-Loire (351 emplois, panneaux de particules), Barillet à Châteauneuf-sur-Loire, Vitry-aux-Loges et Ouzouer-sur-Loire (174 emplois), Entreprise Roger à Patay et Ingrannes (75 emplois).

Seuls 50 % des bois produits sont récoltés en bois d'œuvre (charpente, menuiserie, tonnellerie), en bois d'industrie (panneaux de bois reconstitué) ou en bois énergie (bûches, plaquettes…). La transformation du bois est majoritairement réalisée en dehors de la région.

A l'échelle du PETR, les données issues de l'annuaire de la filière bois réalisé par Arbocentre en 2012 font état de 86 structures (partiellement ou totalement). Un tiers des établissements interviennent de la gestion à l'exploitation en passant par les travaux forestiers (abattage, débardage…). Les filières du bois d'œuvre et d'industrie sont également présentes. Il est à noter qu'un établissement peut intervenir sur plusieurs corps de métiers.

Swiss Krono (ex Kronofrance) implantée sur la commune de Sully-sur-Loire, s'approvisionne, certes, à 50 % hors de la région Centre-Val de Loire mais emploie près de 350 personnes. Cette problématique pourrait être améliorée en agissant sur l'accessibilité de la ressource.

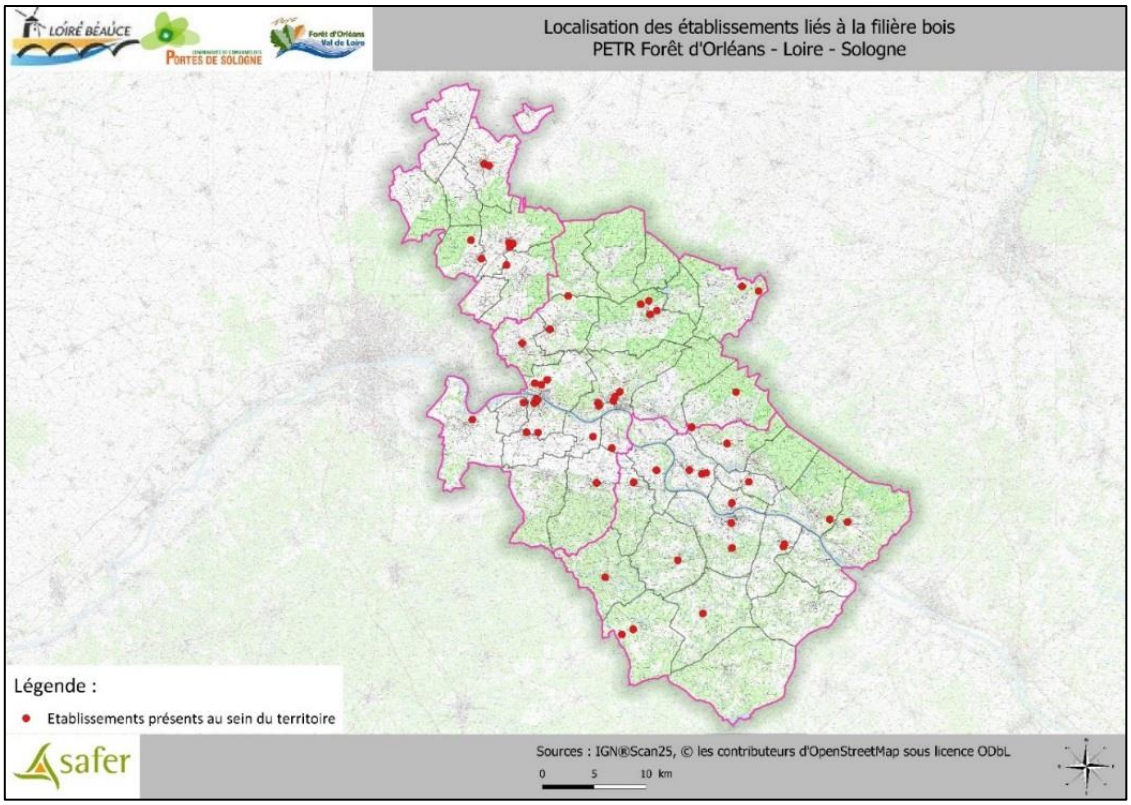

3.2.2 Les volumes de bois mobilisables sur le territoire[1]

Il n'existe pas aujourd'hui d'analyse fine concernant la récolte du bois dans les forêts privées. Les données disponibles sont à l'échelle régionale et départementale.
Selon la DRAAF et les organismes professionnels de la région Centre-Val de Loire, il est estimé que la ressource supplémentaire mobilisable serait de 800 000 m³/an à l'échéance 2020 (220 000 m³ de bois d'œuvre et 580 000 m³/an de bois d'industrie et énergie) soit un prélèvement supplémentaire de 13 %. Cette estimation se base d'après les études nationales réalisées en 2009 par le CEMAGREF pour le bois d'œuvre et l'ADEME pour le bois d'industrie /énergie.

Pour obtenir une estimation de la ressource disponible, une analyse des Plans Simples de Gestion (obligatoires pour les massifs boisés de 25 ha et plus) pourrait permettre de disposer de données plus précises. En ce sens, le CRPF a réalisé une étude en 2012 à l'échelle régionale sur le potentiel disponible de la ressource en bois de chauffage/bois d'industrie.[2]

Sur le PETR Forêt d'Orléans - Loire Sologne, selon les données du CRPF, ce sont 39 689 m³ de bois d'œuvre qui sont mobilisables. Le potentiel est donc important et s'explique par la part non négligeable de la forêt sur le territoire mais aussi une bonne présence de Plans Simples de Gestion sur le territoire (20 544 ha sous PSG sur un total de 30 212 ha de forêt privée). A noter que le territoire offre un potentiel mobilisable important pour le bois d'industrie et le bois de feu avec 142 700 stères par an, soit près de la moitié du potentiel présent à l'échelle de l'InterSCoT. Le potentiel mobilisable pour le bois d'œuvre sur le PETR est à 39 589 m³ estimés sur l'ensemble du territoire, soit près de la moitié de l'ensemble du potentiel disponible sur l'InterSCoT (46 %).

[1] Données issues du CRPF- Novembre 2017

[2] Etude de la ressource en bois de chauffage en région Centre-Val de Loire, CRPF- novembre 2012.

Les estimations de récolte de bois sur l'interSCoT

Type de produits	PETR PLB	CC Portes de Sologne	PETR PFOLS	InterSCoT
Bois d'industrie et bois de feu (en stères / an)	57 790	129 826	142 700	**330 316**
Bois d'œuvre feuillus (en m³ / an)	7 258	8 495	19 286	**35 039**
Bois d'œuvre résineux (en m ³/ an)	5 807	23 877	20 220	**49 904**
Bois d'œuvre peuplier (en m³ / an)	1 077	296	184	**1 557**
Total bois d'œuvre (en m³ /an)	**14 142**	**32 667**	**39 689**	**86 498**

Source : CRPF, ressource définie à partir des PSG et du cadastre 2009

La répartition géographique, à partir d'une analyse par canton, met en avant un fort potentiel de ressource en bois d'industrie et d'énergie important sur le canton de Jargeau et de Sully-sur Loire avec respectivement 33 444 et 39 334 stères par an, soit un tiers du potentiel disponible sur l'InterSCoT.

Si le bois de chauffage représente une force économique non négligeable, il ne faut pas négliger le bois d'œuvre qui alimente des scieries du territoire.

En outre l'ensemble des acteurs de la filière s'accordent sur la nécessité de respecter la hiérarchie des valeurs de la filière bois à savoir le bois d'œuvre (destiné à être scié ou débité et utiliser dans le cadre de la construction), puis le bois d'industrie (valorisable sous des formes industrielles : panneaux, papier, piquets…) et enfin le bois énergie (utilisé pour le chauffage sous forme de bûches, plaquettes, granulés).

3.3 Les activités cynégétiques

113 000 chasseurs sont recensés au niveau régional. Cette activité de loisirs a également un impact économique non négligeable avec un flux financier estimé à 90 M€. A l'échelle du Loiret, 22 000 chasseurs exercent leur passion.

En Région Centre - Val de Loire, selon les données Agreste de 2012, les surfaces dédiées à la chasse ont peu évolué entre 1999 et 2012 mais s'orientent vers une chasse commerciale. A cette même période, les locations de chasse avec bail commercial ont progressé de 2 points pour atteindre 28 %.

Le développement grandissant de cette activité s'explique de différentes façons : tout d'abord par la faiblesse de la rémunération du bois, ensuite par la proximité de la région parisienne, et enfin par l'existence de vastes domaines appartenant à des propriétaires résidant hors du Loiret.
La pratique de la chasse attire des personnes extérieures au département, et a des retombées économiques pour le secteur touristique (hébergement, restauration).

Surface détruite par les gibiers

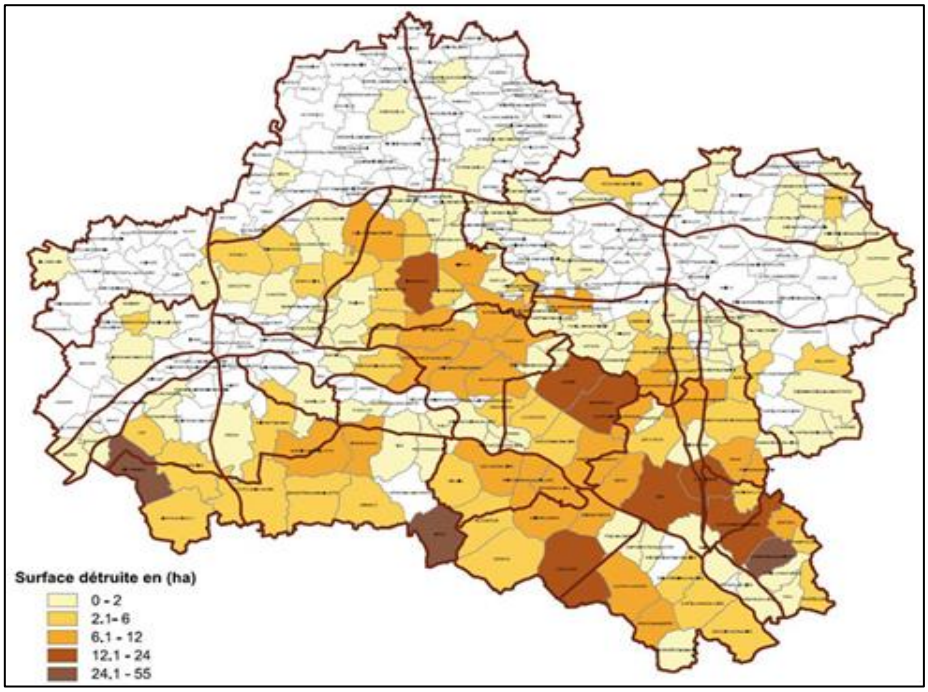

Source : Fédération de Chasse 45 - mai 2013

La chasse participe à l'équilibre des gros gibiers (chevreuils, cerfs, sangliers) en limitant les dégâts sur les cultures.
Le sanglier est aussi responsable de dégâts sylvicoles, notamment sur le renouvellement des peuplements : consommation de fruits forestiers (glands, châtaignes, faînes notamment) et détérioration de plantations par déterrage des plants.

Si le phénomène d'engrillagement des propriétés n'est pas aussi important qu'en Sologne, il est toutefois visible autour de quelques propriétés situées essentiellement en lisière de forêt et le long de la RD2060 et de l'A19.

L'ONCFS a réalisé une étude sur l'engrillagement et met en avant la présence de 1550 km de clôtures dans le Loiret :

- 620 km liés aux infrastructures (Autoroute, SNCF…),
- 930 km d'engrillagement,
- 17 enclos cloisonnant 17 000 ha.

Conclusion

Les espaces boisés occupent une place importante dans l'occupation du sol du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne. Loisirs, chasses, exploitation du bois sont au cœur des activités forestières. Forêt en partie domaniale, celle-ci est gérée par l'ONF qui régule les activités et permet d'harmoniser les différents usages.

Sur le territoire global du massif de la Forêt d'Orléans, 150 000 m³ de bois sont exploités annuellement. L'enjeu de production est de taille car il génère un chiffre d'affaire de 5 à 6 millions d'euros. Parallèlement, les volumes exploités en forêt privées sont estimés à près de 22 000 ha. Cela nécessite des actions qui tentent de mobiliser le gisement disponible en forêt privée.

Enjeux

Les principaux enjeux forestiers recensés sur le PETR FOLS sont les suivants :

- Maintenir des espaces boisés et forestiers pour une meilleure valorisation de la biodiversité.
- Protéger les espaces boisés de la pression de l'urbanisation, notamment les lisières.
- Capter le potentiel de production de bois en forêt privée.
- Restructurer le parcellaire privé.
- Considérer les milieux forestiers comme régulateurs pour le territoire.
- Maintenir des liaisons entre les principaux massifs pour le déplacement de la faune.
- Identifier et cadrer les différents usages des forêts afin de protéger ces espaces.
- Prendre en compte les déplacements des engins forestiers lors des aménagements de voirie (communale ou départementale).
- Accompagner le développement des activités de loisirs en menant une réflexion sur les aménagements nécessaires à l'accueil du public (stationnement, aire de repos/jeux, découverte de la forêt…).

Partie 4 : Le contexte foncier

Le rapport de présentation d'un Schéma de Cohérence Territorial doit présenter, conformément à l'article L.141-3 du Code de l'Urbanisme, un bilan de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers aux cours des dix dernières années précédant l'arrêt du projet du schéma. Afin d'obtenir une analyse précise, un seul indicateur a été choisi : l'observation de la tache urbaine (superposition de photos aériennes).

4.1 La méthodologie

Le SCoT doit présenter au sein de son rapport de présentation *« une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années* ***précédant l'arrêt du projet*** *de schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. »* (article L 141-3 du Code de l'Urbanisme)

Pour réaliser l'étude de consommation du foncier dans le cadre du SCoT, la méthodologie retenue est la photo-interprétation entre deux périodes (2001/2016) complétée avec la base de données relative au bâti la plus récente disponible (2015). Afin de réduire la marge d'erreur, les bases de la BD Topo de 2002 et 2015 sont utilisées pour identifier rapidement de nouvelles constructions entre ces deux dates. Grâce à cette méthodologie, nous pouvons ainsi disposer de données pour chacune des communes du SCoT, mais aussi distinguer les surfaces consommées pour le résidentiel, les équipements ou encore l'économie.

Le Ministère de l'Environnement, dans son un rapport de janvier 2017 « Artificialisation de la mesure à l'action », donne une définition de l'artificialisations sols : « *les surfaces artificialisées désignent toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue ou non. Les surfaces artificialisées incluent les sols bâtis à usage d'habitation (immeubles, maisons) ou à usage commercial (bureaux, usines, etc.), les sols revêtus ou stabilisés (routes, voies ferrées, aires de stationnement, ronds-points, etc.), et d'autres espaces non construits mais fortement modelés par l'activité humaine (chantiers, carrières, mines, décharges, etc.). Cette catégorie inclut également des espaces « verts » artificialisés (parcs et jardins urbains, équipements sportifs et de loisirs, etc.)* ».

Remarques

Plusieurs sources de données peuvent être utilisées afin d'analyser et de représenter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Il n'existe pas une source de données unique à l'échelle nationale permettant de caractériser ce phénomène. L'important est de disposer des données à un instant « t » et de créer des indicateurs permettant d'assurer un suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

A titre d'exemple, on peut citer : l'analyse des fichiers fonciers de la DGFIP, les permis de construire autorisés et commencés, les données Corinne Land Cover 2000/2012.

4.2. Les chiffres clés de la consommation du foncier

1 082 hectares consommés sur 16 ans

Sur le territoire du PETR Pays Forêt d'Orléans - Loire Sologne (FOLS), la réduction des espaces naturels et agricoles au profit d'une urbanisation est estimée à 1 082 hectares entre 2001 et 2016, soit une moyenne de 68 hectares par an.

Plus de 70 % de cette artificialisation des sols est à vocation résidentielle, soit 763 hectares.

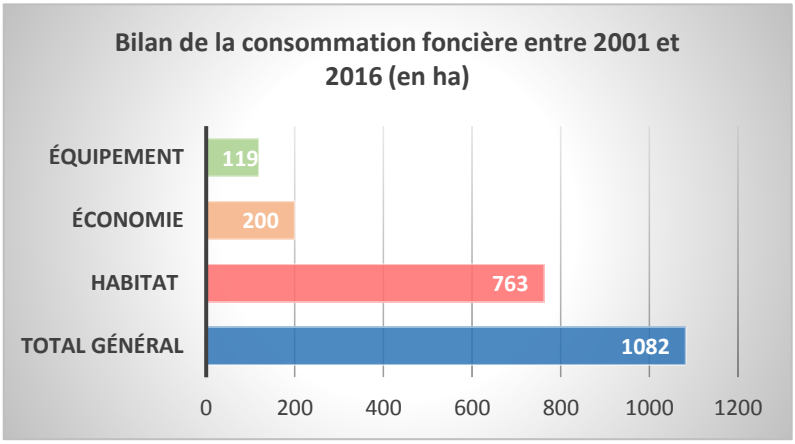

Source : SAFER du Centre, analyse par photo-interprétation 2001-2016, février 2020

Le développement urbain porte également sur la création de nouveaux projets économiques (200 hectares), et d'équipements (119 hectares) afin de satisfaire les besoins liés à l'arrivée de nouveaux habitants (équipements sportifs, station d'épuration…).

Une consommation de foncier très présente sur les pôles urbains

D'une manière générale, le graphique sur la consommation du foncier par armature urbaine ci-contre met en avant une consommation foncière plus importante dans les polarités urbaines principales comme Châteauneuf-sur-Loire ou Neuville-aux-Bois, mais aussi dans les communes rurales comme Saint-Martin-d'Abbat, Neuvy-en-Sullias ou encore Saint-Lyé-La-Forêt.

Globalement, 50,8 % de la consommation foncière est constatée sur les communes rurales et les pôles de proximité.

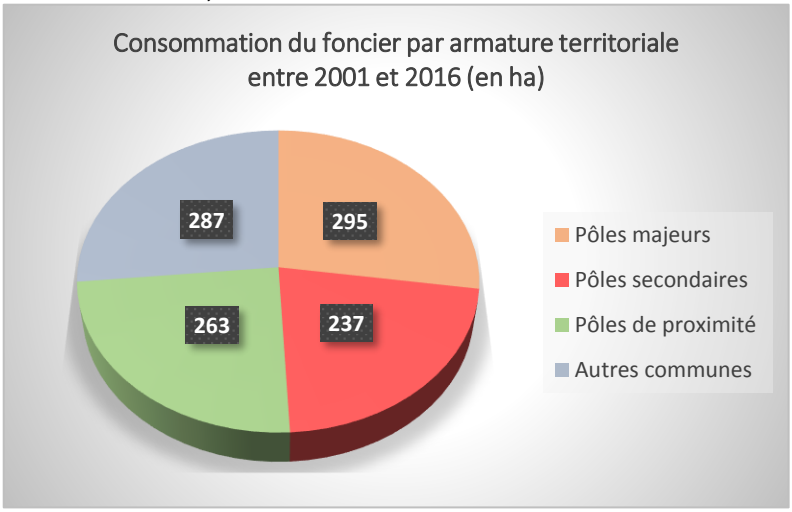

Source : SAFER du Centre, analyse par photo-interprétation 2001-2016, février 2020

Toutefois, au regard du tableau ci-dessous, représentant la répartition de l'artificialisation par typologie et par armature territoriale, force est de constater que la consommation du foncier a été très largement dédiée à la réalisation de projets résidentiels (70,5 %).

Par ailleurs, la part de ces projets a été relativement importante dans les communes rurales et les polarités urbaines secondaires puisque l'artificialisation dans le secteur de l'habitat a été réalisée à hauteur de 57 % par ces deux armatures territoriales.

Consommation du foncier entre 2001 et 2016 par armature territoriale et par typologie

Armature territoriale	Habitat (en ha)	Équipement (en ha)	Économie (en ha)	Total général (en ha)
Pôle majeur	170	23	102	295
Pôle secondaire	200	15	22	237
Pôle de proximité	162	51	50	263
Autre commune	231	30	26	287
Total général	**763**	**119**	**200**	**1 082**

Source : SAFER du Centre, analyse par photo-interprétation 2001-2016, février 2020

Consommation foncière entre 2001 et 2016 et objectif de la réduction de la consommation de l'espace

	Constat de la consommation foncière entre 2001 et 2016 (16 ans)		Programmation foncière du SCoT 2002 – 2040 (20 ans)		Objectif de réduction de la consommation de l'espace	
	En ha	***Par an***	***En ha***	***Par an***	***En %***	***En nombre d'ha par an***
Habitat	763	47,69	215	10,75	-77,5	-36,94
Économie	200	12,50	196,3	9,82	-21,5	-2,69
Équipements	119	7,44	40	2,00	-73,1	-5,44
Total	**1 082**	**67,63**	**451,3**	**22,57**	**-66,6**	**-45,06**

Source : SAFER du Centre, analyse par photo-interprétation 2001-2016, février 2020

Conclusion

Le contexte foncier du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est celui d'un espace polarisé par la Orléans Métropole. Les communes situées en bordure de la métropole sont soumises aux pressions des nouveaux habitants, des besoins de services et d'activités. Ces éléments nécessitent une assise foncière importante. La forêt disposant de nombreuses protections. L'évolution de l'artificialisation se fait principalement au détriment des espaces naturels (landes et friches non productives) et agricoles.

Par ailleurs, l'ensemble des communes ont connu un développement résidentiel majoritairement en extension de l'enveloppe urbaine, urbanisation consommatrice d'espaces agricoles et naturels mais aussi avec un impact non négligeable sur les réseaux des collectivités.
Ce développement est source de pression foncière importante en marge des franges urbaines des communes du territoire du PETR.

Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est malgré tout rural et marqué par une identité forestière et agricole forte. Cependant des points de pressions foncières ont été identifiés le long des axes de communication et notamment sur les axes Orléans- Pithiviers et Orléans - Gien.

Les principaux constats recensés sont :

- Artificialisation des terres agricoles le long des axes de communication.

- Artificialisation des terres agricoles à proximité de la Métropole d'Orléans.

- Baisse de la SAU sur le territoire.

- Pertes de surfaces cadastrales agricoles et naturelles au profit de surfaces artificialisées.

- Développement linéaire de l'urbanisation.

- Emprise foncière des projets structurants.

- Limitation du mitage et de l'extension en tâche d'huile de l'urbanisation.

Enjeux

Les principaux enjeux fonciers recensés sont :

- Enrayer le développement linéaire de l'urbanisation et phénomène de conurbation.

- Limiter le mitage et l'extension en tâche d'huile de l'urbanisation.

- Optimiser le foncier disponible au sein du tissu bâti (dent creuse, logement vacant, friche urbaine).

- Optimiser le foncier dans les futures zones constructibles en définissant des seuils de densité selon l'armature territoriale.

- Autoriser la transformation des anciens corps de ferme (maisons, gites…) et la cohabitation avec l'activité agricole avoisinante.

- Prendre en compte les activités agricoles lors de l'élaboration des documents de planification et des projets d'aménagement du territoire (aménagement ou création de voirie).

Conclusion générale

Marqués par des enjeux et des pressions importants, les espaces agricoles et naturels du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne sont le reflet du dynamisme du territoire.

Au regard de l'activité agricole, l'enjeu majeur du territoire du SCoT est de maintenir et pérenniser les exploitations en place ainsi que de renouveler les générations d'exploitants. Le paysage agricole du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne est une agriculture de transition depuis la Beauce vers les paysages de Sologne, en passant par les bords de Loire plus orientés vers l'élevage et les cultures spécialisées. Au sud du massif de la forêt d'Orléans, l'agriculture se partage entre les cultures spécialisées, l'élevage et les grandes cultures. Les exploitations sont familiales ou sociétaires mais dans les deux cas, les principaux débouchés des productions se situent dans le département du Loiret. Au nord-ouest du massif, sur le secteur de Neuville-aux-Bois, se trouvent de nombreuses exploitations en grandes cultures. Cet espace tire à la fois les bénéfices et les contraintes de sa proximité avec la métropole. Très productif, la production brute standard est particulièrement importante dans ce secteur. Proche de la Métropole d'Orléans, c'est un territoire qui connait une pression croissante de l'artificialisation. Au centre du PETR se trouvent de nombreuses exploitations en cultures spécialisées et d'élevage. Les bénéfices vis-à-vis des cultures spécialisées sont à observer au regard de la vente directe et de la capacité de cette agriculture à participer aux circuits courts. En revanche les contraintes sont liées directement à la pression foncière. Si la plupart des exploitations cultivent sur des territoires reculés de l'urbanisation, celle-ci croît de manière importante autour de nombreux sièges d'exploitation ce qui entraîne des difficultés d'accès, de franchissement et des conflits d'usages répétés. Ces problématiques foncières ne sont pas seulement localisées dans le centre du PETR.

Le développement des activités économiques et d'habitats se produit le long des axes de communications. Les trois grands axes où l'artificialisation est importante sont orientés nord - sud et ouest - est. Depuis la métropole vers Pithiviers, Gien et Châteauneuf-sur-Loire. L'artificialisation du territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne soulève de nombreuses problématiques, notamment liées à la perte de foncier agricole, aux coupures entre les espaces naturels et à la perte de biodiversité.

Le territoire du SCoT est également marqué par la forte présence de forêt. Inclue dans la région forestière d'Orléans, la quasi-totalité du territoire forestier est publique. Les enjeux sont divers en fonction de la proximité des habitations, mais la localisation du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne à proximité de la Métropole d'Orléans et de la région parisienne rend certaines problématiques assez prégnantes. En effet, l'équilibre est fragile entre les activités de chasse, les activités de loisirs, l'exploitation du bois et les activités agricoles.
Par ailleurs, l'un des enjeux du territoire est également de capter la production de bois des particuliers qui ne sont pas soumis à un Plan Simple de Gestion.